



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Prévention des bandes

GRC



GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

et stratégies d'intervention



Sous-direction
Recherche et Évaluation

Direction des services de police
communautaires, contractuels et autochtones



Gendarmerie royale
du Canada

Royal Canadian
Mounted Police

Canada 

Prévention des bandes et stratégies d'intervention

Jharna Chatterjee, Ph.D.

Sous-direction de la recherche et de l'évaluation
Direction des services de polices communautaires, contractuels et autochtones
Gendarmerie royale du Canada
Ottawa

2006

Les opinions ici exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Gendarmerie royale du Canada ou du gouvernement du Canada.

Disponible sur Internet à : http://www.rcmp-grc.gc.ca/ccaps/research_eval_f.htm

Disponible sur infoweb à : infoweb.rcmp-grc.gc.ca

This document is available in English at: www.rcmp-grc.gc.ca/ccaps/research_eval_e.htm

N° catalogue : PS64-38/2007F-PDF

ISBN 978-0-662-73779-7

Table des matières

Sommaire	3
Introduction.....	15
Définition de l'expression « bande de jeunes ».....	16
Facteurs de risque	18
Quitter la bande	20
Mesures de prévention et d'intervention	23
Conclusion	75
Recommandations.....	78
Références.....	82

Sommaire

Les bandes de jeunes et leurs caractéristiques

Le phénomène des bandes de jeunes est devenu une préoccupation sérieuse dans bien des collectivités du Canada et dans presque tous les pays du monde, surtout pour les responsables du maintien de l'ordre. Le présent document passe en revue les recherches publiées en version imprimée et dans Internet.

En raison de la diversité des phénomènes relatifs aux bandes, on ne trouve dans les recherches publiées aucune définition universellement acceptée de l'expression « bande de jeunes ». Pour les besoins du présent document, la définition de Klein et Maxson semble la plus acceptable : [TRADUCTION] « [Une bande est] tout groupe identifiable [d'adolescents et de jeunes adultes] qui : a) sont généralement perçus comme un groupe par les résidents du quartier; b) se considèrent eux-mêmes comme un groupe identifiable (et portent souvent un nom de groupe); c) ont commis suffisamment d'actes [illégaux] pour susciter une réaction négative de la part des résidents du quartier ou des organismes d'application de la loi. »

D'après les recherches, l'émergence et la persistance des bandes de jeunes sont parfois attribuables à des facteurs socioéconomiques (pauvreté et chômage, désavantages réels ou apparents), familiaux (famille dysfonctionnelle, violente ou négligente), scolaires (piètres résultats scolaires et manque d'intérêt pour l'école) et communautaires (collectivités désorganisées, enclines à la criminalité et peu sécuritaires). Tous ces éléments contribuent à la marginalisation des jeunes. D'autres facteurs ont trait aux besoins d'acceptation, d'affection, de discipline, de structure, d'argent, de sécurité, de protection personnelle et de drogues qu'éprouvent les jeunes, ainsi que des facteurs biologiques ou individuels négatifs (attitudes antisociales, ETCAF).

Les recherches démontrent que, même si l'âge de ceux qu'on qualifie communément de membres de bandes de jeunes s'échelonne de 8 à 50 ans et plus dans certains cas, l'âge

moyen est plutôt de 14 à 16 ans. Ces recherches démontrent aussi que les hommes y sont plus nombreux que les femmes, et que de nombreux membres de bandes sont en fait issus de groupes minoritaires ethniques défavorisés ou socialement marginalisés. Parmi les bandes de jeunes, on observe aussi une tendance récente à inclure des jeunes plus âgés ou des jeunes adultes. La plupart des bandes bien établies ont généralement un code de conduite, des rites d'initiation et une couleur et un style vestimentaires distincts; ils recourent à des graffitis, à des tatouages et à une terminologie particulière pour s'identifier et pour délimiter leur territoire. Quiconque enfreint ces règles s'expose à des sanctions physiques, voire à la mort.

Les crimes commis par les bandes sont plus ou moins sérieux; par exemple : graffitis, cambriolage, vol, vandalisme, vol d'automobile, incendie criminel, voies de fait, fusillade au volant d'une voiture, vente de drogue (cocaïne en poudre ou marijuana, entre autres), « saucissonnage », incendie criminel, intimidation, viol, vol qualifié, fusillade et homicide. Ces jeunes participent parfois à la fraude, au piratage et à la vente de films et de musique, à des vols d'identité, à l'identification et l'intimidation de témoins, ou prennent contact avec d'autres membres de leur bande par la voie de téléphones cellulaires, d'Internet et d'ordinateurs.

Selon la plupart des chercheurs, pour la majorité des jeunes qui se joignent à ces bandes, l'appartenance à la bande est une expérience provisoire, qui dure tout au plus un an. Toutefois, dans certains cas, (p. ex. : bandes regroupant plusieurs générations ou très structurées), les jeunes, surtout les membres endurcis ou de longue date, trouvent parfois difficile de se retirer de ce groupe. Le désir de se retirer peut naître de l'accession naturelle à la maturité et de la volonté de mener une vie stable « normale », ou de la crainte pour sa sécurité personnelle, de la peur de l'incarcération ou encore de la perte de personnes clés qui se sont abandonnées à la toxicomanie, qui ont subi des blessures, ou qui y ont succombé. Pour réintégrer ces jeunes dans la société, il faut absolument avoir un réseau solide de soutien et acquérir une autonomie fonctionnelle. Selon les chercheurs, l'appartenance à une bande comporte des conséquences à court et à long terme pour les

jeunes et la collectivité. Il s'agit entre autres de risques d'arrestation, d'incarcération, de blessures ou de mort violente, et de l'absence de transition vers un mode de vie adulte normal qui comporte un emploi légitime. L'effet sur la collectivité, sur le système judiciaire et le système de soins de santé est tout aussi énorme, et parfois pas très bien reconnu.

Prévention/intervention/suppression

La lutte contre les problèmes de bandes est un gros défi pour les responsables du maintien de l'ordre et pour l'ensemble de la société. D'après les recherches, les phénomènes de bandes sont extrêmement complexes quant à leur origine et à leur fonctionnement, où interviennent des facteurs socioéconomiques, psychologiques, familiaux et personnels, parmi bien d'autres, qui contribuent à amener les jeunes à former des bandes, à en faire partie et à y rester. Le principe de base qui sous-tend tout effort de prévention et d'intervention semble être que les programmes doivent tenter surtout d'offrir aux jeunes qui participent aux bandes et qui sont à risque des solutions de rechange légitimes pour répondre à leurs besoins fondamentaux tels que l'affection, la discipline, la structure, l'appartenance, la sécurité personnelle et la protection. En d'autres termes, tout programme de prévention ou de réduction de bandes doit comporter le soutien et l'orientation des jeunes et de leur famille (surtout pour les familles et les collectivités difficilement accessibles), l'éducation et la formation des jeunes pour les amener à gagner leur vie honnêtement, et le renforcement de compétences en résolution de conflits. Ce type de programmes devrait également offrir des activités de loisirs (par exemple des programmes extrascolaires) qui offrent aux jeunes un autre mode de vie sain ainsi qu'un sentiment d'estime de soi et de respect de soi. Les programmes de lutte contre l'intimidation peuvent également contribuer à réduire la dépendance sur la violence physique pour assurer la protection et la sécurité personnelle des jeunes.

Les chercheurs ont décrit plusieurs exemples de programmes efficaces aux États-Unis (mais rarement au Canada) qui ont été évalués et qui ont pour but de lutter contre les bandes de jeunes. Selon l'ampleur et le stade du problème, des efforts d'intervention primaire, secondaire ou tertiaire ont été jugés nécessaires.

La Tri-Agency Resource Gang Enforcement Team (TARGET) a été considérée comme un programme efficace par l'Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (OJJDP). Ce programme avait pour but de réduire les problèmes de bandes en procédant à une incarcération sélective des délinquants les plus violents et récidivistes qui avaient été repérés parmi les bandes, à des contrôles de probation (sanctions graduelles et supervision intensive) des délinquants plus jeunes et moins violents parmi les membres des bandes, et à l'arrestation des chefs de bandes dans les « points chauds » d'activité des bandes. Movimiento Ascendencia (mouvement ascendant) pour fillettes et adolescentes de 8 à 19 ans à Pueblo (Colorado) était un programme parascolaire d'intervention et de prévention qui offrait un renforcement des capacités scolaires, des activités de loisirs et d'autres activités d'acquisition d'aptitudes interpersonnelles, ainsi qu'un mentorat pour les jeunes filles à risque et impliquées dans des bandes. Parmi d'autres programmes efficaces et prometteurs, citons Boys and Girls Club Gang Prevention Through Targeted Outreach, Detention Diversion Advocacy Project (DDAP) à San Francisco, Operation Ceasefire mise sur pied par le Service de lutte contre la violence chez les jeunes de la police de Boston et, enfin, Gang Resistance Is Paramount (GRIP) à Paramount (Californie).

Un programme national de prévention bien connu aux États-Unis, Gang Resistance Education and Training (G.R.E.A.T.), consistait en des activités d'éducation offertes par les policiers aux élèves d'une école intermédiaire. Cette éducation était axée sur la criminalité et la victimisation, les préjugés et la sensibilité culturelle, les aptitudes à résoudre des conflits, les drogues et les quartiers, la responsabilité personnelle et l'établissement d'objectifs. D'après plusieurs évaluations de G.R.E.A.T., la conclusion générale se résume comme suit : comme les problèmes de bandes de jeunes et les activités criminelles connexes étaient causés par une multitude de facteurs et présentaient

un défi complexe, la solution nécessiterait peut-être aussi une combinaison de solutions telles que G.R.E.A.T. et le Comprehensive Gang Model de Spergel et Curry. Le Comprehensive Gang Model a servi à lutter contre la violence des bandes dans le quartier de Little Village à Chicago et, ultérieurement, dans cinq autres centres de démonstration de l'OJJDP dans plusieurs régions des États-Unis (Bloomington-Normal, dans l'Illinois; San Antonio, au Texas; Mesa, en Arizona; Tucson, en Arizona; Riverside, en Californie).

Les chercheurs ont signalé que l'OJJDP avait adopté une optique intégrée du problème des bandes de jeunes, notamment : i) mobilisation de la collectivité; ii) intervention sociale, dont prévention et sensibilisation sociale; iii) offre de débouchés; iv) contrôle social ou suppression; v) développement et changement organisationnels. Les résultats préliminaires semblaient encourageants, et un guide de planification a été publié pour aider les collectivités à appliquer cette formule globale. Un ensemble de stratégies s'est avéré la façon la plus efficace de s'attaquer au problème des bandes. Par exemple, dans les secteurs où il y avait risque de prolifération des bandes, la sensibilisation, l'éducation et la formation similaires à Gang Resistance, Education and Training (G.R.E.A.T.) pourraient s'avérer bénéfiques; dans les secteurs où s'exercent déjà des activités de bandes, l'intervention pourrait s'avérer efficace et, enfin, dans les secteurs où le problème des bandes est sérieux, la suppression ciblée (comme à Boston) pourrait s'imposer. Ceci sous-entend que l'on évalue de manière précise et approfondie les problèmes des bandes de chaque collectivité dans un premier temps pour planifier, élaborer et mettre en œuvre les stratégies appropriées.

La collecte et l'analyse de renseignements exacts sur les bandes, leurs activités et territoires revêtent une importance suprême si l'on veut combattre le problème des bandes, car une étude géographique et une analyse des activités criminelles des bandes permettent à la police d'orienter ses opérations et ses priorités. Meeker, Parsons et Villa (2002) ont décrit une collaboration entre la police locale et des chercheurs universitaires pour créer un système de repérage régional des incidents causés par les bandes (GITS)

basé sur un système d'information géographique (SIG) qui a été utilisé avec succès à Orange County, en Californie.

Les preuves empiriques ont démontré que la mobilisation de la collectivité était l'une des stratégies les plus efficaces pour régler les problèmes des bandes. La mobilisation et le renforcement de la collectivité, ainsi que la mise en commun des ressources au niveau de la base doivent être intégrés dans les stratégies de prévention à long terme de tout programme de réduction des bandes. L'intervention sociale auprès des jeunes qui participent déjà à des activités de bandes, et la suppression ciblée de membres de bandes endurcis, réputés pour leur récurrence de crimes graves, pourraient également s'imposer dans certaines circonstances. La suppression générale n'a pas réussi à elle seule à réduire les activités des bandes de jeunes. La recherche signale déjà l'efficacité d'une stratégie à facettes multiples, à partenaires multiples, globale et bien dosée pour prévenir, réduire et combattre les problèmes de bandes.

Certains chercheurs ont formulé des recommandations pour une stratégie nationale qui devrait présenter les éléments suivants : intervention éducative précoce, extension des services de santé et de santé mentale, programmes de soutien familial, activités constructives et initiatives de réhabilitation pour les délinquants plutôt que l'incarcération, et programmes de désintoxication pour alcooliques et toxicomanes. En outre, il faut aussi s'efforcer de réduire l'inégalité raciale, la pauvreté et les services inadéquats, et de mieux préparer la génération montante à l'emploi. Ainsi, les thèmes suivants semblent récurrents : s'attaquer aux causes fondamentales du problème et déployer des efforts pour véritablement réintégrer les jeunes impliqués dans des bandes et qui voudraient en sortir.

Huff et Shafer (2002) ont fait observer que l'interaction fréquente et périodique entre la police et la collectivité avait des chances de s'avérer efficace pour régler les problèmes de bande. Dans le cas des services de police axés sur la collectivité, la police n'était pas en mode réactif typique après un incident. La recherche longitudinale de ce service a

confirmé la supériorité de l'intervention et de la prévention par rapport à la suppression, qui était très souvent la façon dont les problèmes de bandes étaient gérés par la police. Huff (2002) a présenté quelques exemples pour démontrer l'efficacité d'une approche intégrée en collaboration entre la collectivité et la police pour réduire les problèmes de bandes dans certaines régions des États-Unis. Il a reconnu certaines difficultés auxquelles se sont heurtés les services policiers communautaires pour régler les problèmes de bande. Les besoins en ressources – tant humaines qu'économiques – risquent de s'accroître à court terme. L'amélioration des capacités de renseignements, l'échange de renseignements et l'aboutissement à un consensus quant aux mesures qui s'imposent avec d'autres organismes communautaires pourraient poser problème à certains services de police. La police doit également s'efforcer de maintenir un fort engagement de la collectivité. On croit qu'actuellement, les services policiers du monde entier ont reconnu la nécessité d'associer l'intervention à la prévention, ce qui a fait émerger la notion de prévention du crime par le développement social (PCDS). La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a approuvé officiellement cette stratégie de PCDS, surtout comme volet essentiel de sa Stratégie sur la jeunesse. En outre, la plupart des services policiers municipaux et provinciaux du Canada ont également créé des programmes ou des partenariats communautaires.

Il semble que le milieu du maintien de l'ordre ait un rôle tout à fait naturel à jouer pour assurer le leadership dans les tentatives de réduire et d'empêcher le phénomène des bandes de jeunes. Les principes de justice réparatrice et de fondation de la police communautaire de la GRC cadrent tout particulièrement bien avec l'exercice d'un rôle de leadership dans ce domaine, à condition que les ressources soient suffisantes pour ce faire. Il devrait également être possible de créer un système efficace de repérage des incidents liés aux bandes qui ne compte pas sur les données des infractions individuelles actuellement recueillies dans le cadre des déclarations uniformes de la criminalité. S'inspirant de la « Safer Sunderland Strategy » de Sunderland (Royaume-Uni), la GRC a mis sur pied un plan pour élaborer et mettre en œuvre un plan de prévention et de réduction de la criminalité au Nunavut. Cette solution n'a pas pour but précis de lutter

contre les problèmes des bandes de jeunes; toutefois, elle est censée présenter un avantage plus général pour l'ensemble de la collectivité.

D'après les résultats de l'Enquête policière canadienne de 2002, Mellor, MacRae, Pauls et Hornick (2005) ont formulé plusieurs recommandations allant dans le sens d'une stratégie globale et efficace pour lutter contre les bandes de jeunes criminels. Ils ont suggéré que cette stratégie s'appuie sur les éléments suivants : renseignements complets et exacts sur les types de bandes qui sévissent dans diverses provinces ou territoires du Canada; le facteur déterminant qui amène les jeunes à participer à ce type d'activités criminelles liées aux bandes; l'ampleur des facteurs de risque, de la motivation et des possibilités de leur participation; la présence d'un recrutement actif et les lieux où cela pourrait se faire; les facteurs de protection possibles; la nature des interactions et l'interconnexion entre les bandes, ainsi que les stratégies qui se sont avérées efficaces dans d'autres pays. Ils croient que la recherche comportant une évaluation des besoins de la collectivité, des enquêtes dans les écoles, les collectivités ciblées de jeunes à haut risque, les centres de détention des jeunes, les centres correctionnels provinciaux et fédéraux, ainsi qu'une évaluation ciblée des programmes de prévention primaire, secondaire et tertiaire fourniraient les connaissances nécessaires pour élaborer une stratégie efficace.

À peu près un tiers des organismes (35 %) qui ont participé à l'Enquête policière canadienne de 2002 ont indiqué qu'ils avaient déjà un service qui se consacrait exclusivement aux bandes ou des agents chargés de lutter contre les bandes déjà établies, ou des agents assermentés chargés d'exécuter certaines fonctions concernant les bandes (41 %). Toutefois, dans l'ensemble du Canada, très peu d'organismes (14 %) ont dit avoir créé un service de prévention des bandes ou avoir des agents de prévention qui se consacrent à la lutte contre les bandes.

Les recherches publiées signalent plusieurs exemples de partenariats entre la police et la collectivité ou de plans de ce type de partenariats. Les partenaires peuvent être par

exemple des écoles, des pouvoirs municipaux, des entreprises, des églises, des organismes de services communautaires, des sociétés de logement et des organismes de justice pénale. Les jeunes des secteurs à haut risque ou autres peuvent éventuellement s'avérer des partenaires précieux. La police canadienne joue un rôle de maintien de l'ordre et de prévention à plusieurs titres dans la collectivité depuis nombre d'années. En luttant contre les problèmes des bandes dans les collectivités canadiennes, il ne s'agit peut-être pas de choisir exclusivement une solution plutôt qu'une autre, car les recherches citées ci-dessus ont révélé qu'un ensemble de stratégies adaptées aux besoins propres de chaque collectivité pourrait être la solution la plus efficace. Certaines des recommandations formulées par les agents de police dans une étude réalisée par Arcand et Cullen se résument comme suit :

- assurer un financement viable, et pas seulement pour des études pilotes qui durent un an ou deux;
- inciter les hauts responsables à s'engager sincèrement à opter pour la prévention du crime comme véritable service de police, ainsi que promouvoir et récompenser ce genre de mesures;
- offrir une formation pour la création de partenariats efficaces avec d'autres services de police et collectivités;
- assurer une évaluation appropriée des programmes;
- inclure de la formation sur les facteurs de risque sociaux dans les programmes de formation nationaux de la police.

Conclusion et recommandations

Il ressort clairement de ce rapport que les programmes évalués pour la prévention, l'intervention et la suppression des bandes de jeunes au Canada ne sont pas légion. Il semble donc peu avisé de rejeter les éléments trouvés dans les programmes efficaces aux États-Unis où dans n'importe quel autre pays simplement parce qu'ils ne sont pas

canadiens. Il faut notamment examiner sérieusement les stratégies qui portaient sur les causes fondamentales de la criminalité chez les jeunes, et surtout des problèmes de bandes, en comprenant bien les circonstances et la dynamique locale qui entrent en jeu dans l'élaboration de stratégies propres au Canada.

Certaines données indiquaient que les facteurs de risque pour le comportement problématique d'adolescents au sein des bandes ou en dehors étaient très semblables. Il semble donc logique de dire qu'il serait utile d'assurer un soutien, une orientation et des services appropriés pour s'attaquer à ces causes fondamentales dans la collectivité, la famille et les écoles, aux fins de combattre non seulement les problèmes de bande, mais aussi la délinquance aléatoire chez les jeunes.

Toute stratégie de prévention et d'intervention devra tenir compte de l'aspect politique éventuel de la situation, et trouver le bon équilibre dans sa façon d'aborder la situation. Pour susciter le soutien de la collectivité, cette stratégie doit être perçue par la collectivité comme étant juste et sensée. La GRC insiste déjà sur les services policiers axés sur les problèmes, à partir de l'observation, de l'analyse et de la réaction ciblée, dans la formation qu'elle offre à ses cadets. Une situation aussi complexe que le problème des bandes de jeunes omniprésent et toujours à la hausse, surtout en cas de tensions raciales, pourrait exiger une éducation et une formation poussées des policiers pour leur faire acquérir des aptitudes interpersonnelles et renforcer leurs capacités de résolution de problèmes plus complexes.

L'examen des recherches publiées suggère les mesures suivantes pour élaborer et mettre en œuvre toute stratégie qui se veut efficace pour régler les problèmes de bandes de jeunes :

- 1) Il faut absolument reconnaître le problème plutôt que le nier si l'on veut trouver des solutions.

2) Une évaluation exacte et systématique du problème est très importante. On pourrait y parvenir en faisant participer les représentants de la police, des écoles, des agences de probation et des organismes de jeunes, d'anciens membres de bandes, des organisations locales, tous les niveaux de gouvernement, entre autres parties prenantes. Une autre solution pourrait consister à retracer dans Internet les renseignements concernant les bandes et leurs activités en explorant leurs sites Web ou leur territoire électronique, leurs messages électroniques et leurs graffitis.

3) Fixer des buts et objectifs basés sur une compréhension commune des notions clés et de l'évaluation du problème. En même temps, se concentrer sur les changements souhaités dans la collectivité ainsi touchée.

4) Les responsables du maintien de l'ordre sont bien placés pour assurer le leadership dans la prévention des bandes et dans la réduction de ce phénomène, et pour coordonner une approche faisant appel à plusieurs organismes. Il importe d'établir une description claire assortie d'arguments, de l'attribution des responsabilités à chaque organisme participant pour les activités et services concernés, et de bien les coordonner.

5) Les stratégies qui allient les éléments de prévention, d'intervention et de suppression semblent les plus efficaces pour lutter contre le problème des bandes. Inculquer des compétences prosociales aux jeunes à risque, aux jeunes impliqués dans des bandes et surtout à ceux qui veulent en sortir; leur offrir également des possibilités de formation et des débouchés d'emploi pour les amener à adopter un modèle de vie sain. Tous ces éléments doivent faire partie intégrante de tout programme de prévention ou d'intervention.

6) Il faut sensibiliser davantage les parents et les enseignants de jeunes à risque ou impliqués dans des bandes afin d'assurer la prévention, l'orientation et le soutien nécessaires pour mener une intervention efficace. Tout programme efficace de prévention, d'intervention et de suppression des bandes devrait porter sur tous les types de facteurs de risque et tenter de fournir des facteurs protecteurs.

7) Il faudrait prêter attention à la collecte de données courantes par la voie d'enquêtes dans l'ensemble de la collectivité, d'autodéclarations de jeunes et de dossiers officiels, de surveillance et d'échange d'information concernant les bandes. Ceci permettrait de mettre en œuvre des stratégies connexes de collaboration en matière de contrôle social officiel (par la voie du maintien de l'ordre et de la surveillance stratégique) et officieux (collaboration de la population de la collectivité pour assurer la sécurité, l'ordre et la discipline).

8) Il est indispensable de prévoir des ressources suffisantes et de bien les répartir si l'on veut que pareille initiative s'avère efficace.

9) Il faudrait ajouter un volet d'évaluation pour que l'information sur ce problème social important puisse se multiplier et contribuer à l'élaboration de programmes et stratégies efficaces dans l'avenir.

Introduction

Le phénomène des bandes de jeunes s'est manifesté comme un problème très préoccupant dans de nombreuses collectivités du Canada, tant grandes que petites. Leur impact se fait sentir partout, particulièrement au sein de la police, qui est chargée de réagir à leurs activités. Compte tenu de l'existence du modèle de prestation des services policiers communautaires de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), ce problème est traité à titre de volet important de la Stratégie sur la jeunesse. Il s'agit d'un problème à multiples facettes qui exigera une réaction sur plusieurs plans également – sous la forme d'une collaboration étroite entre la police et d'autres agences et organisations de la collectivité au fur et à mesure que nous tenterons de nous occuper à la fois des dimensions réactives de la criminalité chez les jeunes et de l'aspect proactif de la victimisation des jeunes et de la prévention de la criminalité.

Le présent rapport s'inspire d'un examen des recherches publiées, en version imprimée et dans Internet – et surtout des recherches d'abord publiées aux États-Unis sur les problèmes des bandes de jeunes – parce qu'elles sont relativement plus substantielles que les recherches canadiennes qui sont relativement pauvres. Le présent rapport tente de mieux comprendre le phénomène des bandes en général, et explore les stratégies possibles de prévention et de réduction de ce phénomène. Ce rapport s'ouvre par un aperçu d'un rapport déjà soumis sur les bandes de jeunes, pour ensuite traiter des questions de prévention. Delaney (2005) a écrit ce qui suit :

[TRADUCTION]

L'intervention dans la lutte contre les bandes de jeunes est une entreprise colossale. Comme nous ne comprenons pas bien pourquoi et comment les bandes de jeunes se forment, il est difficile d'empêcher leur formation. Les interventions de lutte contre les bandes reposent rarement sur des hypothèses théoriques. Ce manque de connaissance entrave nos tentatives d'enrayer les bandes existantes et d'en détourner les jeunes. Les bandes se dissolvent et disparaissent pour des raisons que nous ne comprenons pas bien. Dans certaines villes, les jeunes qui se joignent à des bandes en sortent au bout d'un an environ. Mais nous ne comprenons pas pourquoi. Dans l'avenir, les recherches sur les bandes de jeunes

devraient porter sur la formation des bandes, les forces perturbatrices et les facteurs qui amènent les jeunes à s'éloigner des bandes (Howell, 2004, p. 318).

Définition de l'expression « bande de jeunes »

En raison de la diversité du phénomène des bandes, aucune définition acceptée universellement de l'expression « bande de jeunes » n'existe dans les recherches publiées. Souvent, les termes « bandes de rue » et « bandes de jeunes » sont utilisés de manière interchangeable. Pour les besoins du présent document, la définition de Klein et Maxson semble la plus acceptable, car elle englobe les aspects les plus fondamentaux (p. ex. : jeunes, participation à des actes illégaux et réactions négatives de la population) d'une bande et présente aussi une souplesse suffisante pour régler la question de la diversité du phénomène en termes de réaction de la collectivité et du maintien de l'ordre. La définition que proposent Klein et Maxson (citée dans Sheldon, Tracy et Brown, 2004) de ce terme est la suivante :

[TRADUCTION

]

[Une bande est] tout groupe identifiable [d'adolescents et de jeunes adultes] qui : a) sont généralement perçus comme un groupe par les résidents du quartier; b) se considèrent eux-mêmes comme un groupe identifiable (et portent souvent un nom de groupe); c) ont commis suffisamment d'actes [illégaux] pour susciter une réaction négative de la part des résidents du quartier ou des organismes d'application de la loi (p. 18).

Pour des raisons pratiques, les termes « bande de jeunes » et « bande de rue » peuvent être employés de manière interchangeable dans le présent rapport.

En général, les recherches (Thornberry et coll., 2004; Enquête policière canadienne de 2002; Sheldon et coll., 2004) démontrent que, même si l'âge de ceux qu'on appelle communément membres de bandes de jeunes s'échelonne de 8 à 50 ans et plus dans

certains cas, l'âge moyen est plutôt de 14 à 16 ans. Ces recherches démontrent aussi que les hommes y sont plus nombreux que les femmes, et que de nombreux membres de bandes sont en fait issus de groupes minoritaires ethniques défavorisés ou socialement marginalisés.

D'après les recherches, la plupart des bandes bien établies ont généralement un code de conduite qui comporte souvent des rites d'initiation, ainsi qu'une couleur et un style vestimentaires distincts; ils recourent à des graffitis, à des tatouages et à une terminologie particulière pour s'identifier, pour délimiter leur territoire et pour annoncer leurs projets et interventions à venir, y compris leurs menaces. Quiconque enfreint ces règles s'expose à des sanctions physiques, voire à la mort (Knox et Papachristos, 2002; Delaney, 2005; Shelden et coll., 2004).

Jankowski (1990, cité dans Shelden et coll., 2004) a étudié 37 bandes dont 27 gagnaient un peu d'argent de façon légitime. Elles participaient également à des activités illégales concernant la drogue, des armes à feu, des pièces d'automobile et de l'équipement électronique volés, la fourniture de services tels que la protection et la démolition (p. ex. : incendies criminels) de propriétés, la protection de prostituées et de leurs souteneurs, l'extorsion, l'application de sanctions contre les emprunteurs d'argent défaillants, et la création de maisons de jeux. Jankowski a également soutenu que les membres des bandes s'adonnaient à la violence parce que les bandes attiraient des jeunes qui voulaient s'affirmer et rehausser leur statut parmi les autres membres de la bande. Le recours à la violence s'expliquait de plusieurs façons : semer la peur parmi les membres de la bande ou parmi ceux des bandes rivales, empêcher la violation des codes des bandes, sévir contre les gens qui étaient considérés comme manquant de respect vis-à-vis d'un membre ou qui étaient perçus comme une menace pour l'estime de soi du membre, protéger le territoire, rivalité pour une femme, motifs disciplinaires, et parfois même appui personnel à un autre membre de la bande (Shelden et coll., 2004).

Les répondants de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002 menée dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba ont signalé qu'une forte proportion de membres de bandes de jeunes étaient impliqués dans le trafic de drogues (74 %), dans des cambriolages ou vols avec effraction, dans des voies de fait (68 %), ou encore dans le vol et l'exportation d'automobiles (55 %). Dans ces trois provinces, l'association des membres de bandes de jeunes à des groupes du crime organisé était censée atteindre son paroxysme en ce qui concerne le trafic de drogue (42 %) et les voies de fait (32 %). La participation des membres des bandes de jeunes était considérée comme faible dans les activités criminelles telles que la fraude de l'émigration, la fraude et la contrebande de biens de consommation (selon 95 % des réponses), puis la contrefaçon et la mise en circulation de produits contrefaits, les agressions sexuelles ou viols (90 % des réponses) et, enfin, la fabrication de drogues chimiques (88 % des réponses).

Facteurs de risque

Wyrick et Howell (2004) ont fait les commentaires suivants : les facteurs de risque pour les jeunes qui adhèrent à des bandes ont parfois trait aux caractéristiques de l'individu ou de la famille (négligence, violence, familles dysfonctionnelles), à un piètre rendement scolaire, à la présence de groupes de camarades délinquants ou aux conditions d'une collectivité désorganisée; une combinaison de ces facteurs, surtout d'origine multiple, augmente la probabilité d'adhésion des jeunes à une bande. Les divers facteurs de risque mentionnés se résument comme suit : attitudes antisociales et tendances comportementales, consommation de drogue, rencontres amoureuses précoces, activité sexuelle précoce et expérience de vie négative. La structure familiale, la pauvreté, les mauvais traitements envers les enfants ou la négligence, ainsi que le manque de supervision des parents figurent parmi les caractéristiques familiales qui laissent présager l'appartenance à des bandes. Le piètre rendement ou le décrochage scolaire, le manque d'intérêt pour les études ou l'apprentissage, l'étiquetage négatif des enseignants, ainsi

que la fréquentation de camarades délinquants se sont avérés correspondre à la participation aux bandes. Enfin, l'impression d'un manque de sécurité dans un quartier, la présence de bandes dans le voisinage, le manque de contrôle social officieux, la pauvreté et un faible degré d'attachement au quartier constituent des facteurs de risque communautaire. Selon ce rapport, l'attention que les médias prêtent aux bandes et à leurs activités sous la forme de films, de romans, de télé-théâtres, voire de reportages, contribue à accroître la notoriété et l'éclat de ce phénomène. Les auteurs croient que dans les années 1990, « Gangsta rap » a empiré cette situation. Il faut également signaler que les facteurs de risque étaient basés sur des observations corrélationnelles, mais rien ne prouve qu'ils étaient la cause du problème.

D'aucuns (p. ex. : Fédération canadienne des municipalités, 2002; Moore, 1998) ont observé que la fréquentation de groupes du même sexe, qui n'évoluent pas tous en « bandes », est un phénomène normal de l'adolescence. Moore (1998) a énoncé quatre conditions qui entrent en ligne de compte dans la formation d'une bande : défaillance des familles et des écoles où une supervision appropriée des adultes fait défaut; manque d'occasion d'activités prosociales pour les adolescents; absence de bons débouchés d'emploi et d'accès à un lieu de rencontre.

Les chercheurs (p. ex. : Trump, 2002; Cureton, 2002) ont également avancé plusieurs facteurs tels que les besoins qu'éprouvent les jeunes (pouvoir, statut, sécurité et protection personnelle, appartenance à une famille de substitution, amitié et fidélité), la pauvreté, le chômage, l'alcoolisme ou la toxicomanie, et la défaillance des établissements d'éducation ou d'autres institutions sociales. D'autres ont mentionné le besoin d'affection, de structure et de discipline, d'engagement, de reconnaissance, de camaraderie, de plaisir, de sentiment d'estime de soi, d'acceptation et de liens familiaux (Leese, Deen et Parker, 2005). Caputo (1999) a passé en revue les recherches sur les bandes de jeunes et préparé un rapport pour l'Agence de santé publique du Canada. Il a confirmé que les jeunes adhèrent souvent à une bande parce qu'ils sont en quête d'argent, de pouvoir, de plaisir, d'amitié, de protection et d'un sentiment d'appartenance.

Caputo (1999) a également mentionné la crainte de la violence chez les jeunes dans les écoles qui s'exprime par le harcèlement verbal, des menaces physiques, la crainte d'être victime de coups ou de vols et, enfin, l'indifférence apparente des autorités scolaires à ce problème. Il a cité certains élèves :

[TRADUCTION]

- « Peu importe les adversaires, tout le monde les encourage. »
- « Elles [les bandes en général] s'entourent de silence. »
- « Les bandes asiatiques sont beaucoup plus organisées que celles de l'est de la ville, dont les membres, des Blancs, des Indiens et des Hispanos, ne font que battre ceux qu'ils rencontrent. Mais les bandes asiatiques, pour une raison quelconque, ont créé une hiérarchie et une structure bien organisée. »
- « C'est une question d'appartenance ethnique; les membres doivent se lier les uns aux autres. Ils se considèrent comme des frères et ils vengeront celui d'entre eux qui se fait blesser. Ils prennent soin les uns des autres. »

Certaines des solutions suggérées à ce problème mentionnées par les répondants eux-mêmes se résument comme suit : participation des élèves à des programmes scolaires, surtout à titre de pairs jouant le rôle de conseillers, initiatives mises au point par et pour les jeunes pour susciter un climat scolaire plus harmonieux, amélioration des relations entre élèves et enseignants pour susciter un sentiment de collectivité au sein de l'école, et rôle de supervision plus actif des enseignants dans la prévention de la violence à l'école.

Quitter la bande

Dans une revue détaillée de la documentation publiée sur la façon de quitter une bande, Decker et Lauritsen (2002) ont constaté que les jeunes quittent une bande pour diverses raisons : menaces ou peur de blessures personnelles, membres de la famille ou amis qui ont été victimes de violence, déménagement de la ville, préoccupations quant à l'emploi ou à la famille, ou raisons inconnues. Les auteurs ont ajouté que bien souvent, l'adhésion à une bande était une expérience provisoire pour les jeunes, mais que ce n'était pas dans tous les cas qu'ils la quittaient aussi parce qu'ils « avaient passé l'âge » ou orienté leur

vie avec plus de maturité. Une autre étude a signalé que 15 % des garçons étaient membres d'une bande à l'âge de 14 ans, mais que seulement 4 % d'entre eux l'étaient encore lorsqu'ils avaient 20 ans. Les chercheurs ont conclu que [TRADUCTION] « les bandes deviennent simplement un élément moins caractéristique de la vie des garçons au fur et à mesure qu'ils vieillissent » (p. 829, Lizotte et coll., 2000). L'Institut canadien de formation (2003) a fait observer qu'un solide réseau de soutien social et l'acquisition de compétences étaient des exigences importantes pour assurer le succès de l'intégration d'anciens membres de bandes de jeunes dans la société.

Caputo (1999) a fait remarquer que les membres de bandes de jeunes eux-mêmes croyaient qu'ils avaient besoin de ressources appropriées pour sortir d'une bande. Il cite certains commentaires de ces jeunes (et de travailleurs auprès des jeunes) :

[TRADUCTION]

- « J'ai une amie qui subit des pressions pour se joindre à une bande. Son frère est dans la bande. Elle veut en sortir. »
- « Tu peux pas en sortir rien que comme ça. Ils ne veulent pas sortir. C'est difficile, c'est tout ce qu'ils connaissent. Qu'est-ce qu'on peut leur donner qui équivaut à ce qu'ils ont – ils ont de l'argent, de la drogue, des amis; comment changer cela et qu'est-ce qu'on peut offrir? »
- « Il faut des emplois et des logements pour aider les gens. »
- « Ils quittent la bande et ils n'ont pas d'argent – le bien-être ne suffit pas pour déménager. Certains travailleurs s'en fichent et ne font rien. Si t'arrives habillé comme un gars de bande, t'auras rien. »

Régler le problème des bandes : Les bandes de jeunes et les problèmes connexes peuvent-ils être traités sans qu'on s'attaque aux facteurs de causalité sous-jacents éventuels dans la collectivité, tels que des quartiers instables et le piètre rendement scolaire?

Steve Shropshire et Michael McFarquhar (2002) de Manchester ont fait l'observation suivante :

[TRADUCTION]

L'impact, l'effet et les conséquences de la culture de la bande vont bien au-delà de la sagesse traditionnelle qui traite le problème comme une question isolée purement dans le contexte de l'activité criminelle. Il ne s'agit pas seulement d'une question de criminalité, c'est aussi une question sociale, économique et de santé sociale. Les services sociaux, les autorités en matière d'éducation, les autorités en matière de santé publique, les autorités locales en matière de logement, les relations, les écoles et les organismes de régénération urbaine doivent tous accorder plus de priorité à s'attaquer aux facteurs et problèmes symptomatiques et déterminants (p. 2).

D'après l'examen des recherches publiées, Huff (2002) a également observé ce qui suit :

[TRADUCTION]

[...] Les bandes ne sont pas *le* problème; ce sont plutôt une variable dépendante, un symptôme de variables indépendantes plus fondamentales et plus déterminantes qui comportent des conséquences dysfonctionnelles nombreuses pour notre société, dont l'une est la criminalité liée aux bandes (p. 293).

Vigil et Yun (2002) ont exprimé un point de vue très semblable. Ils ont affirmé que le maintien de l'ordre seul, sans que l'on prête attention aux variables déterminantes pour les problèmes de bandes, risque fort d'être insuffisant.

Un rapport des Nations Unies (2003) soutient que les efforts déployés pour lutter contre l'adhésion aux bandes qui ne reposent que sur l'aspect criminel des problèmes et des bandes sont les *plus inefficaces*, car ils font fi des facteurs socioéconomiques et autres qui amènent les jeunes à adhérer à des bandes. Il affirme également que, comme les membres des bandes de jeunes ont souvent peur de la société traditionnelle, ils se joignent à des bandes pour être acceptés et se sentir en sécurité. Il recommande des programmes communautaires qui allient la prévention, l'intervention et la suppression, en prêtant une attention particulière à la relation mutuelle entre les institutions sociales et les jeunes à un

moment et à un lieu donnés (par exemple un jeune qui s'apprête à adhérer à une bande ou à la quitter) et fait remarquer ce qui suit :

[TRADUCTION]

Il faut tenter d'amener les bandes de jeunes à adopter des comportements socialement acceptables. Actuellement, la plupart des initiatives de réintégration ne réussissent pas à réorienter les énergies des éventuels membres de bandes vers des activités socialement souhaitables. Un domaine prometteur de travaux de prévention consiste à renforcer la position des victimes en mettant au point une formation et des programmes appropriés pour eux et en aidant les associations de victimes. Le problème de la victimisation des jeunes souffre encore d'un certain vide théorique. De récentes études ont démontré que la différenciation entre les délinquants et les victimes est basée non pas sur le sexe et l'âge, mais sur les différences au sein de chaque sexe. [...] Ces considérations, parmi d'autres relatives à la problématique homme-femme doivent être prises en compte dans l'élaboration des programmes de prévention. [...] Toutefois, il faut reconnaître que dépenser de l'argent, du temps ou des efforts sans réfléchir pour adopter des mesures spontanées ou mal élaborées fera bien peu pour résoudre le problème; la recherche et l'évaluation doivent donc faire partie intégrante de tous les efforts de prévention (p. 206).

Mesures de prévention et d'intervention

Quelles mesures de prévention pourraient s'avérer efficaces pour lutter contre les bandes de jeunes : assurer une meilleure éducation (pour les jeunes à risque ou impliqués et pour leur famille) et des débouchés d'emplois, renforcer les ressources communautaires, accroître le soutien familial (pour minimiser l'aliénation), ou adopter d'autres mesures de réintégration?

D'après Spergel (1995), les stratégies d'intervention sociale appliquées dans les années 1960 et 1970 n'étaient pas efficaces pour réduire les problèmes de bandes, mais les leçons apprises ont été très utiles pour élaborer des formules plus nouvelles. Il a recommandé une approche plus globale, concertée et générale au niveau de la masse qui soit axée sur la prestation de services de vulgarisation auprès des membres de bandes de

jeunes. Selon Spergel, [TRADUCTION] « les travailleurs auprès des jeunes doivent agir au niveau de la base, des organismes locaux et des organismes de locataires, ainsi que dans le contexte du logement social et de l'emploi pour offrir un éventail de services aux membres plus ou moins jeunes des bandes. La formulation de nouvelles dispositions pour la prestation d'un plus vaste éventail de services plus complexes de vulgarisation auprès des bandes exige un degré plus élevé de coordination parmi les disciplines professionnelles et les types d'organismes, des travailleurs mieux formés et mieux éduqués, et un fort engagement envers la recherche et l'évaluation à long terme, pour déterminer quelles formules et techniques d'intervention sont en fait efficaces » (p. 261). Il a également fait observer qu'en créant des débouchés sociaux pour les enfants plus jeunes à risque, il serait extrêmement important de restructurer les écoles pour qu'elles deviennent des établissements d'éducation communautaire qui répondraient également aux besoins des parents. Pour les membres de bandes d'adolescents, une mesure précieuse consisterait à créer un lien entre une expérience d'apprentissage bien structurée et des débouchés d'emploi – comme alternative viable aux activités de bande à des fins de survie. De même, pour les jeunes plus âgés et les jeunes adultes qui sont membres de bandes, il serait précieux de leur fournir des débouchés d'emploi.

Shelden et coll. (2004) ont décrit comme suit la typologie des interventions de Spergel et Curry (1990) dans le modèle global :

- 1) **organisation communautaire**, soit un effort de collaboration déployé par plusieurs organismes communautaires pour établir une collectivité saine;
- 2) **intervention sociale**, notamment intervention en cas de crise, qui proposerait des modèles de rôle positif pour les jeunes, une médiation entre les bandes, des services d'orientation, de l'aide pour les jeunes qui veulent quitter la bande, ainsi que la prévention et le traitement des toxicomanes;
- 3) **offrir des débouchés** signifie fournir aux jeunes, surtout aux jeunes à haut risque, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'éducation;

4) **suppression** signifie une variété d'activités de maintien de l'ordre (p. ex. : créer des unités spéciales pour lutter contre les bandes, organiser des patrouilles policières, adopter des lois et tenter des poursuites).

La recherche de Spergel et Curry a démontré que l'organisation communautaire se classait première pour l'efficacité, suivie par l'offre de débouchés. L'intervention sociale figure en troisième position, tandis que la suppression a été perçue comme la stratégie la moins efficace. Une description plus détaillée de la mise en œuvre du modèle global dans diverses villes américaines sera présentée dans la section suivante.

Howell, Moore et Eagley (2002) ont fait remarquer qu'au cours des deux dernières décennies, la réaction aux problèmes des bandes de jeunes aux États-Unis avait été marquée par une politique de suppression de la part de la police, que cette politique ne s'était pas avérée efficace et que l'on n'en connaissait pas encore les effets à long terme. Un grand nombre de collectivités, ont-ils soutenu, ont adopté des formules plus globales telles que l'intégration des jeunes dans la société, et se sont attaquées aux multiples problèmes causés par la participation à des bandes en termes de choix de vie. Les auteurs ont signalé que l'Office of the Juvenile Justice and Delinquency Prevention (OJJDP) avait tenté d'adopter une approche intégrée pour lutter contre le problème des bandes de jeunes, notamment : i) mobilisation de la collectivité; ii) intervention sociale, notamment prévention et rayonnement social; iii) offrir des débouchés; iv) suppression et contrôle social; v) changement organisationnel et développement. Les résultats préliminaires semblent encourageants, et un guide de planification a été publié pour aider les collectivités à appliquer l'approche globale ci-dessus mentionnée. Un ensemble de stratégies se sont avérées la façon la plus efficace de faire face aux problèmes des bandes. Par exemple, dans les secteurs où plane un risque de prolifération, il pourrait être bénéfique de mener des activités de sensibilisation, d'éducation et de formation semblables au programme Gang Resistance, Education and Training (G.R.E.A.T.); dans les secteurs où sévissent déjà des activités de bandes, l'intervention pourrait s'avérer efficace, et dans les secteurs où les problèmes de bandes sont sérieux, la suppression

ciblée (comme cela a été fait à Boston) pourrait s'avérer nécessaire (Esbensen, 2000; Curry et Decker, 2003; Wyrick et Howell, 2004).

L'OJJDP a recommandé que le renforcement et la mobilisation des collectivités soient un volet essentiel de toute stratégie qui se veut efficace pour régler les problèmes de la délinquance des jeunes et de leur victimisation pendant quelque temps (OJJDP, 2002, Internet). Un rapport a signalé que même une collectivité dotée de ressources limitées avait réussi à améliorer la situation quant à la toxicomanie, au contexte physique et à la protection des jeunes, grâce à l'initiative Community Responses to Drug Abuse (CRDA). Ce rapport fait également observer ce qui suit :

[TRADUCTION]

Si l'on prend la collectivité comme unité d'analyse, au lieu de prêter attention aux actes individuels de criminalité en tant que tels (catégories non différenciées de crime, de voies de fait, de trafic de drogue, etc.) et aux réactions généralisées (maintien de l'ordre, contrôle des armes à feu, prohibition des drogues, sentences sévères), on est plus axé sur la dynamique locale, l'impact local et les possibilités locales. [L'analyse de la collectivité] semble révéler que la crainte que suscite la violence est tout autant un problème que la violence proprement dite, que les réactions locales parviennent parfois à combattre les facteurs de violence (marchés illicites d'armes à feu et de drogue). Il souligne l'efficacité et le potentiel des ressources locales, des alliances locales et des expériences locales dans la prévention de la violence (p. 2).

Hagedorn (2002), qui a étudié le problème sous l'angle de la participation des bandes à l'économie illégale et officieuse, a conclu que [TRADUCTION] « remplir nos prisons avec des travailleurs de bas niveau dans l'économie de la drogue, dont bon nombre d'entre eux sont de gros toxicomanes, est une bien piètre façon de compenser le fait que notre économie ne parvient pas à offrir des emplois sûrs et que notre gouvernement n'assure pas une sécurité du revenu qui soit réaliste » (p. 120). Il a également soutenu que le phénomène de la persistance des bandes au Milwaukee, où il a mené sa recherche sur le terrain, n'était pas dû à la « désorganisation de la collectivité », mais résultait de la

présence de personnes défavorisées qui devaient faire face à une exclusion sociale et économique permanente.

Fleisher (1998) a étudié les deux bandes les plus notoires à Kansas City (MO) (les Fremont Hustlers and Northeast Gangsters) et a proposé un modèle d'« intervention sociale ». Il a donné à entendre que si l'on offrait aux membres des bandes de véritables possibilités de gagner un revenu légitime avec tous les autres avantages qui en découlent, tel que l'accès immédiat à l'argent, à la nourriture, aux vêtements et au logement, lorsque les gens en ont besoin, le problème des bandes serait alors résolu. Il a observé que dans la plupart des cas, les mesures officielles ne répondaient pas de manière diligente et appropriée aux besoins des jeunes impliqués dans les bandes. Par exemple, de nombreux systèmes de prestation de services centralisés étaient inaccessibles aux jeunes qui en avaient le plus besoin, parce qu'ils n'avaient pas de moyen de transport. Il a plutôt suggéré des centres résidentiels (surtout pour les filles membres de bandes) en dehors des secteurs très criminalisés et près des écoles secondaires, des collèges et des emplois, là où les jeunes pourraient utiliser plus facilement les services.

À Manchester (Royaume-Uni), certains chercheurs (Shropshire et McFarquar, 2003) ont suggéré les stratégies suivantes pour lutter contre les cultures de bande, surtout la violence armée. Le présent document cite ces stratégies à des fins de précision :

[TRADUCTION]

- **Critères de sélection du personnel :** Les travailleurs devraient déjà être connus des jeunes et des parents de la collectivité et avoir leur confiance, et ces travailleurs devraient eux-mêmes être issus de la collectivité. Il faudrait idéalement qu'ils aient de 25 à 35 ans (s'ils étaient beaucoup plus jeunes, ils ne seraient pas respectés des membres plus âgés de la collectivité, et s'ils étaient beaucoup plus âgés, ils n'auraient peut-être pas un aussi bon « contact » avec ce groupe ciblé de jeunes). Il est indispensable qu'ils acceptent la nécessité de travailler en collaboration étroite avec *tous* les organismes partenaires, y compris la police et d'autres organismes de justice pénale, et qu'ils en reconnaissent véritablement les avantages.
- **Rayonnement proactif et horaires non traditionnels de travail :** Les travailleurs communautaires devraient travailler selon un horaire non

traditionnel, y compris les soirs et les fins de semaine, et être de garde 24 heures sur 24 pour parler ou rencontrer des jeunes ou encore des parents préoccupés, inquiets ou effrayés.

- **Rayonnement dans la rue :** Les travailleurs communautaires devraient aborder directement les jeunes dans la rue en visant les jeunes qu'ils ne connaissent pas et qui ne sont pas identifiés dans des secteurs réputés comme étant problématiques, et ils devraient aussi assurer un contact fréquent avec des jeunes connus pour leur implication dans une bande. Les travailleurs communautaires devraient assurer le soutien à d'autres travailleurs auprès des jeunes qui interviennent dans des secteurs touchés par les bandes. Les travailleurs communautaires devraient circuler au volant non pas de véhicules banalisés mais de véhicules clairement identifiés comme étant ceux de « travailleurs communautaires ».
- **Rayonnement dans les écoles :** Les travailleurs communautaires devraient assurer une liaison directe avec les écoles pour repérer et aborder les jeunes impliqués dans des bandes à haut risque et marginalement impliqués dans les bandes, pour les empêcher de causer des problèmes dans la classe et pour assurer la sécurité du milieu scolaire.
- **Collaboration avec les assistants sociaux scolaires et les jeunes exclus :** Les travailleurs communautaires devraient assurer la liaison avec les assistants sociaux scolaires lorsqu'un jeune d'un secteur touché par les bandes fait face à l'exclusion, pour veiller à ce que d'autres dispositions appropriées soient prises aux fins d'éviter que ce jeune se trouve dans la rue, limitant ainsi le risque qu'il soit soumis à l'influence des bandes.
- **Rayonnement à domicile :** Les travailleurs communautaires devraient rendre régulièrement visite au domicile des jeunes à haut risque ou impliqués dans les bandes, afin de cerner les besoins de la famille du jeune et de la mettre en rapport avec les organismes prestataires de services appropriés.
- **Servir de lien entre, d'une part, les organismes de réglementation et, d'autre part, les jeunes et les familles :** Les travailleurs communautaires devraient être disponibles pour aider les travailleurs sociaux, les chefs d'équipe chargés des jeunes contrevenants, les agents de probation, les agents de police, les assistants sociaux scolaires et les enseignants en rendant visite au domicile des familles des jeunes impliqués dans les bandes.
- **Prévention et résolution des conflits et médiation :** Les travailleurs communautaires interviennent dans les situations de crise et aident la police et d'autres organismes de justice pénale à apaiser les tensions entre les jeunes de factions rivales. Les travailleurs communautaires collaborent aussi avec les équipes de pastorale scolaire aux fins de repérer les signes de conflit latent et de prendre les mesures préventives appropriées ou de procéder à la médiation.
- **Collaborer avec les jeunes incarcérés :** En collaboration avec les chefs d'équipes chargés des jeunes contrevenants et d'équipes de probation, les travailleurs communautaires devraient collaborer avec les jeunes et, le cas

échéant, avec leur famille pendant les périodes d'incarcération pour assurer une transition harmonieuse entre l'incarcération et le retour à la vie au sein de la collectivité.

- **Évaluation des risques et supervision :** Les travailleurs communautaires devraient assurer la liaison avec les organismes de justice pénale pour veiller à ce qu'une évaluation détaillée soit faite et que l'on assure le soutien aux équipes de probation et aux équipes chargées des jeunes contrevenants dans l'exécution des ordonnances de surveillance (p. 12).

Thornberry et ses collègues, qui ont mené une étude longitudinale (de 1988 à 1997) des adolescents membres et non-membres de bandes et leurs parents à Rochester (New York), ont abouti à la conclusion suivante : [TRADUCTION] « Nous ne savons tout simplement pas ce qui fonctionne pour réduire les bandes, la participation aux bandes, ou le comportement des bandes. [...] Il faudra du temps, des ressources et un engagement » (p. 102, 2003). Toutefois, ils ont recommandé des programmes de prévention précoce qui comportent de multiples facettes, qui soient sensibles à la culture, qui incluent les filles et qui comportent de forts éléments parmi les camarades. Ils ont également observé ce qui suit :

[TRADUCTION]

Une stratégie générale pour réduire la criminalité chez les jeunes doit aussi tenir compte de l'impact important que l'appartenance à une bande a sur la délinquance grave et violente. Collaborer directement avec les bandes ne s'est pourtant pas encore avéré fructueux et va même quelquefois à l'encontre de l'objectif recherché. Il est parfois plus fructueux que les praticiens de la justice des jeunes se servent de l'appartenance à une bande comme variable auxiliaire et d'envoyer les membres de la bande, à titre individuel, dans des programmes faits pour la délinquance grave qui se sont avérés efficaces (p.18, Thornberry et coll., 2004).

Wyrick et Howell (2004) ont soutenu que même si des formules globales étaient la meilleure façon de réagir aux bandes de jeunes, certaines collectivités pourraient trouver plus indiqué de recourir à une « formule stratégique basée sur les risques ». Ils ont expliqué qu'une formule stratégique basée sur les risques commence par comprendre les bandes de jeunes, par évaluer en profondeur les problèmes des bandes locales, et par faire comprendre à la collectivité la multitude de facteurs de risque liés aux problèmes des bandes. Le National Youth Gang Center des États-Unis a mis au point un instrument

d'évaluation des bandes qu'il a mis à l'essai dans 30 lieux urbains et ruraux. Cet instrument est conçu pour recueillir des données à la fois quantitatives et qualitatives pour répondre à des questions du type suivant : Quels sont les crimes commis par les bandes, où et quand? Y a-t-il eu des changements dans le profil de la criminalité au fil du temps? Quelles sont les caractéristiques des jeunes qui sont déjà impliqués ou des jeunes à risque? Comment les membres de la collectivité, y compris les dirigeants, perçoivent le problème? Wyrick et Howell ont suggéré que les collectivités dotées de ressources limitées pourraient adapter l'instrument à leurs propres besoins en se concentrant sur les problèmes les plus pertinents. Ils ont signalé que retracer la criminalité des bandes était important pour établir une ligne de base pour les collectivités et pour évaluer les programmes, et qu'un système de repérage pourrait facilement être mis au point en ajoutant une case sur les rapports d'accidents et d'arrestations, en adoptant une définition standard opérationnelle pour la criminalité liée aux bandes et en assurant une formation appropriée des agents de police.

Comme la recherche a indiqué que l'accumulation des facteurs de risque parmi les divers domaines augmentait la probabilité d'appartenance à une bande et de criminalité, Wyrick et Howell croient qu'une réaction stratégique doit porter sur ces facteurs de risque parmi tous les domaines. Pour ce faire, une formule globale qui porterait sur l'ensemble de la collectivité (depuis les dirigeants jusqu'à la base), y compris de la prévention, de l'intervention et de la suppression a été considérée comme efficace. Une autre solution pourrait comporter des partenariats stratégiques parmi les divers prestataires de services destinés à la même population à haut risque. Parmi les programmes complémentaires, les partenariats stratégiques multiples qui se sont avérés efficaces pour réduire un ou certains des facteurs de risque seraient plus rentables pour les collectivités dont les ressources sont limitées. Selon les besoins locaux cernés, dans certaines situations, un programme intensif de probation pourrait être offert en partenariat avec un programme parascolaire offrant des activités prosociales et un tutorat, ainsi qu'avec un programme d'orientation des parents. Ces auteurs ont également suggéré de consacrer des ressources limitées à ces facteurs de risque qui sont facilement maniables, tels que le rendement scolaire plutôt que

la désorganisation communautaire. En outre, ces chercheurs ont recommandé que l'évaluation du processus et de l'impact fasse partie de toute planification des programmes. Même un encadrement peu coûteux mais bien planifié serait utile, si l'évaluation officielle n'est pas réalisable. Une planification minutieuse de l'ensemble de la réaction stratégique basée sur les risques est indispensable, et ne doit pas être sacrifiée au profit de la solution pratique, selon eux.

La plupart des chercheurs conviennent qu'il serait efficace d'aborder les problèmes de bandes dans une perspective à multiples facettes qui ferait appel à de multiples organismes. Selon l'étape et l'intensité du problème, cet effort devrait être assorti de mobilisation de la collectivité, d'intervention sociale (intervention en cas de crise, offrir des modèles de rôle positif pour les jeunes, médiation entre les bandes, orientation, aide aux jeunes qui veulent quitter la bande, et prévention et traitement de la toxicomanie), d'offre de débouchés (d'éducation et d'emploi) et, enfin, de suppression ciblée. La suppression générale à elle seule n'a pas réussi à réduire les activités des bandes de jeunes, comme en attestent les recherches, et comme le démontre la section suivante du présent document également. La section suivante analyse également quelques stratégies recommandées.

Existe-t-il pour les jeunes de bons programmes qui permettraient de réduire les problèmes des bandes de jeunes? Y en a-t-il qui ont été évalués? Quels sont les résultats? Qu'avons-nous appris? Sont-ils applicables à d'autres circonstances géographiques, sociales ou politiques?

Il existe plusieurs programmes de l'Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (OJJDP) aux États-Unis que les chercheurs ont évalués et jugés efficaces ou prometteurs. Certains de ces programmes sont décrits ci-dessous.

1. À Dallas, le Service de police a décidé d'envoyer une patrouille de saturation dans les secteurs où sévissent les bandes, et a organisé l'imposition de couvre-feux très stricts et

une prévention de l'école buissonnière. L'efficacité de cette initiative a été évaluée par des comparaisons quasi expérimentales entre, d'une part, les centres de traitement où les bandes sont répandues et, d'autre part, des centres jumelés, ainsi que des zones de traitement avant et après le traitement. D'après certains chercheurs (Fritsch, Caeti, Taylor et Robert, 1999), si l'on en croit le degré de criminalité (y compris le nombre de crimes liés aux bandes et le nombre de crimes violents et contre les biens) tant dans les centres de traitement que dans les centres de comparaison avant et après la mise en œuvre du programme, l'initiative a permis de réduire la violence liée aux bandes dans les secteurs soumis au traitement.

2. Thurman, Giacomazzi, Reisig et Mueller, D. G. (1996) ont fait état d'une évaluation d'une initiative d'intervention et de prévention des bandes. Dans cette initiative, plusieurs activités, programmes et services ont été offerts de 22 h à 2 h du matin dans un centre communautaire baptisé « The Neutral Zone » à Mountlake Terrace (Washington), pour les jeunes risquant d'adhérer à une bande. Le but consistait à offrir à ces jeunes une alternative saine et sans danger. Après avoir examiné les données policières pour la période de six mois correspondant à l'application du programme, les chercheurs ont conclu que ce programme avait réduit sensiblement les appels de service pendant les heures où l'établissement était ouvert, par rapport à la période de six semaines qui comprenaient deux semaines où il avait été fermé temporairement.

3. Un programme de suppression, d'intervention et de prévention des bandes, également connu sous le nom de Comprehensive Gang Model, Comprehensive Gang Strategy ou modèle Spergel, a servi à lutter contre la violence des bandes dans le quartier de Little Village à Chicago et, ultérieurement, à cinq autres centres de démonstration de l'OJJDP dans plusieurs régions des États-Unis (Bloomington-Normal, Illinois; San Antonio, Texas; Mesa, Arizona; Tucson, Arizona; Riverside, Californie). Selon la théorie de la désorganisation sociale, ce modèle tente de rassembler en une seule équipe intégrée la collectivité et les organismes sociaux tels que les agents de maintien de l'ordre, les organismes de bien-être social et les organisations populaires. Cette formule a pour élément essentiel la mobilisation de la collectivité, l'intervention sociale, l'offre de

débouchés sociaux, la suppression, ainsi que le changement organisationnel et la création d'organismes et de groupes locaux.

Spergel et Grossman (1997) ont participé à l'évaluation de la Comprehensive Gang Strategy appliquée dans le projet de réduction des bandes de Little Village. Dans le cadre de ce projet, les activités quotidiennes des travailleurs de services d'approche consistaient dans ce qui suit : travailler au sein d'une équipe, surveiller constamment la situation des bandes dans la collectivité, assurer l'intervention sociale et offrir des débouchés sociaux, travailler avec la collectivité pour réduire la violence des bandes, régler les problèmes de harcèlement des membres des bandes par la police (le cas échéant) et, au besoin, assumer d'autres tâches relevant des services d'approche. L'évaluation quasi expérimentale du projet a comparé un groupe de membres de bandes arrêtés pour des crimes liés aux bandes et à un groupe composé de membres de bandes qui n'étaient pas sous garde. Quelque 200 membres de bandes irréductibles de 17 à 25 ans, issus des deux bandes les plus grandes et les plus violentes de la région de Chicago, ont été ciblés. En bref, ce programme avait pour but d'assurer un contrôle ciblé des délinquants violents membres de bandes ou de délinquants susceptibles de devenir violents et irréductibles, sous forme de surveillance accrue par le service de probation et par les initiatives de suppression de la police; ce programme offrait aussi aux participants un vaste éventail de services sociaux et de possibilités. Les données consistaient en des autodéclarations de comportement criminel, le nombre de crimes signalés à la police, les dossiers judiciaires, les dossiers de probation, le nombre de crimes liés aux bandes, et le sentiment de crainte et d'inquiétude de la collectivité faisant l'objet de documents dans les dossiers policiers des collectivités touchées. Les autodéclarations des participants et les dossiers officiels ont révélé une diminution des infractions violentes et d'autres crimes parmi les membres du groupe soumis au traitement, ainsi que d'un sentiment de sécurité accru parmi les résidents, d'atténuation de la peur de la victimisation, et d'une baisse sensible du taux de criminalité dans la collectivité. Les chercheurs ont constaté qu'au cours de ce projet de quatre ans, le secteur ciblé présentait le plus faible niveau d'homicides commis par les bandes, de coups et blessures graves et de voies de fait graves commis par les jeunes plus

âgés, par rapport à six autres secteurs où sévissait la violence des bandes, et par rapport aux quatre années antérieures au projet. Ce projet ne semble pas avoir eu un effet semblable sur les membres des bandes plus jeunes.

Spergel et ses collègues ont également évalué l'application du modèle global (Comprehensive Model) dans les cinq autres centres de démonstration de l'OJJDP qui avaient recouru à la même conception quasi expérimentale, où le groupe de traitement (12 à 21 ans) avait été assorti de groupes de contrôle issus d'autres secteurs semblables. Les enquêtes des organisations, les entrevues menées auprès du personnel et des participants du programme, les groupes de consultation, les observations sur le terrain, les dossiers des services et les données d'arrestation ont servi à des analyses multidimensionnelles et à la collecte de données qualitatives. À Riverside et Mesa, les chercheurs ont observé des résultats positifs quant au nombre de variables dépendantes telles que les arrestations pour violence grave, les arrestations pour récidive en matière de drogue et les infractions contre les biens. Les casiers judiciaires de la région ont également affiché la même amélioration. Toutefois, aucun changement important sur le plan statistique n'a été signalé dans les trois autres secteurs, constat que Spergel a attribué à la mauvaise mise en œuvre et à la négligence dont l'un des cinq éléments essentiels du modèle avait fait l'objet.

[Le *Guide for Implementing the Comprehensive Strategy for Serious, Violent, and Chronic Juvenile Offenders* (Howell, 1995) fournit beaucoup d'information sur le modèle et des instructions sur la mise en œuvre de la stratégie globale de l'OJJDP. Les manuels d'aide technique qui guident la mise en œuvre de chacun des volets sont disponibles auprès du Juvenile Justice Clearinghouse (tél. : 1-800-638-8736). L'OJJDP recommande que le modèle et ses stratégies soient conçus sur la base d'une évaluation systématique et approfondie des problèmes de bande, et qu'il comporte également une mise en œuvre ciblée par étape et une évaluation continue. Il suggère également qu'un comité de supervision composé des principales parties prenantes soit chargé d'assurer l'orientation et le soutien général pour la mise en œuvre de la stratégie.]

4. L'un des programmes de suppression que l'OJJDP (Internet) a jugé efficace était connu sous le nom d'Operation Hardcore, lancé par le District Attorney's Office de Los Angeles (Californie) en 1979. Ce programme consistait surtout à poursuivre des membres de bandes irréductibles, à la fois jeunes et adultes, de 12 à 35 ans. Une évaluation recourant à la méthode de séries chronologiques interrompues a été menée en 1981. Dahmann (1983) a constaté que les membres de bandes irréductibles faisaient l'objet de poursuites et d'incarcération de manière plus rapide et plus poussée que les groupes non radicaux (qui ne faisaient pas partie du programme). Toutefois, en raison du manque de données sur les jeunes, l'évaluation portait surtout sur des cas concernant des adultes. Il faut également noter qu'il n'existe aucune donnée sur les effets à long terme de ce programme quant à l'implication dans les bandes de ceux qui avaient été poursuivis ou incarcérés.

5. Un autre programme de prévention des bandes qui s'est avéré efficace (évaluation de l'OJJDP) s'appliquait surtout aux stratégies de suppression ciblée. Il a été mis en œuvre à Orange County (Californie) en 1992. Ce programme, intitulé The tri-Agency Resource Gang Enforcement Team (TARGET), avait pour but de réduire les problèmes des bandes en procédant à une incarcération sélective des délinquants de bandes identifiés comme les plus violents et récidivistes, l'exercice de contrôle de probation (sanctions progressives et surveillance intensive) sur les délinquants de bandes plus jeunes et moins violents, et l'arrestation de chefs de bandes dans les « points chauds » d'activité des bandes. Chaque équipe multijuridictionnelle travaillait en interaction et échangeait de l'information de façon aussi étroite qu'efficace pour ce programme, et comptait des enquêteurs sur les bandes (policiers), un agent de probation, un procureur local adjoint et un enquêteur procureur local. Les délinquants les plus violents ont été poursuivis, et l'on s'est efforcé d'obtenir pour eux la période d'incarcération la plus longue possible.

L'évaluation (Kent, Donaldson, Wyrick et Smith, 2000), qui portait sur l'identification et la poursuite des délinquants de bandes, consistait à recueillir des données sur la criminalité avant et après la mise en œuvre du programme dans Orange County et dans

deux autres collectivités comparables. D'après les résultats, le programme était lié à une réduction de la criminalité des bandes de 11 % au cours de la première année (1992) dans le secteur visé par le programme par rapport à d'autres secteurs semblables. La réduction cumulative était de 64 % la première année, de 59 % au cours de l'année suivante et de 47 % tout au long de 1997.

6. White, Fyfe, Campbell et Goldkamp (2003) ont évalué un programme de prévention des homicides, intitulé Comprehensive Homicide Program (également jugé efficace par l'OJJDP), qui a procédé à une surveillance policière axée sur le problème et sur des secteurs problématiques précis, tels que la violence familiale, la violence liée aux armes à feu, aux drogues et aux bandes, tout en renforçant les capacités d'enquête plus intensive pour procéder à des interventions et à des mesures policières auprès des jeunes à risque. Ainsi, le programme a examiné le rôle de la police en tant que service chargé non seulement de maintenir l'ordre après coup (c.-à-d. faire enquête sur les homicides et arrêter les auteurs de ces crimes), mais aussi d'agir plutôt de manière proactive en tentant de régler les problèmes qui pouvaient donner lieu à des homicides. Les stratégies de prévention et d'intervention consistaient entre autres à faire collaborer la police avec la collectivité, le Département des travaux publics de Richmond (Californie) et les autorités en matière de logement dans le cadre d'un plan qui insistait sur la réduction du crime et la fierté de la collectivité; avec les écoles publiques de la région pour un programme « adopter une école primaire », un programme de mentorat pour les écoles intermédiaires mené par les agents de police, et l'utilisation du Police Athletic League Center local pour inculquer aux jeunes et aux adultes des compétences professionnelles. Le programme comportait aussi une collaboration avec le Service de probation du comté de Contra Costa pour mettre sur pied un programme d'agents de probation sur le campus pour les écoles secondaires, avec le système de justice pour les jeunes pour mettre sur pied un programme de tribunal pour les jeunes, et avec la Women's Alternatives and Rape Crisis Coalition pour réduire la violence familiale. Ces mesures préventives étaient assorties d'un plan intensif de maintien de l'ordre collectif pour recueillir de l'information sur les homicides notoires, pour collaborer avec le FBI pour recueillir de l'information sur les

homicides commis de sang-froid et non résolus, avec la Drug Enforcement Administration, le FBI, et le California Bureau of Narcotics Enforcement pour obtenir de l'information sur les membres enclins à la violence liée à la culture de la drogue; il s'agissait aussi d'affecter à un spécialiste en preuves au bureau local de détectives et d'améliorer l'échange et la technologie.

Les chercheurs ont recueilli des données sur les caractéristiques liées aux victimes, aux délinquants et aux incidents pour tous les homicides commis dans Richmond à partir de la base de données de la police et d'entrevues avec les principaux dirigeants. Cette recherche a également recouru à une analyse de séries chronologiques interrompues dans une conception quasi expérimentale qui avait pour but d'examiner la fréquence des homicides à Richmond. Enfin, l'évaluation a comparé la nature et la fréquence des homicides à Richmond avec 75 autres villes californiennes dont la population était à peu près équivalente, soit 75 000 habitants ou plus. Les résultats ont révélé une réduction des homicides à Richmond, surtout dans les secteurs où l'initiative avait été déployée, de plus d'un homicide par mois, ainsi qu'une réduction des cas de violence non mortelle après cette initiative. Une même réduction a également été remarquée dans d'autres villes californiennes, qui avaient aussi procédé à ces services policiers axés sur les problèmes.

7. Williams, Curry et Cohen (2002) ont évalué un programme de prévention et d'intervention, Movimiento Ascendencia (mouvement ascendant) pour la jeunesse féminine de 8 à 19 ans à Pueblo (Colorado). Il s'agissait d'un programme parascolaire dirigé par le Bureau des services d'hygiène de Pueblo, qui offrait un perfectionnement scolaire, des activités de loisirs, de formation et de mentorat concernant les compétences interpersonnelles pour les jeunes filles impliquées dans les bandes ou à risque. Les travailleurs chargés de la diffusion du programme avaient reçu une formation en résolution des conflits et en médiation, ainsi qu'en reconnaissance de signes et de symptômes de toxicomanie et d'alcoolisme. Les participants ont reçu de l'information sur la sécurité et l'autodéfense, la sexualité, la grossesse et les maladies transmises sexuellement.

La conception quasi expérimentale, avec un groupe non équivalent, s'est appliquée à ce cas. Le groupe de traitement était composé d'un échantillon aléatoire de participants du programme – sur 61 filles dont 32 n'étaient pas membres de bandes, 20 l'étaient et 9 l'avaient déjà été, tandis que le groupe de contrôle était composé d'un échantillon de 61 filles dont 32 n'étaient pas membres de bandes, 13 l'étaient et 16 l'avaient déjà été. Les données ont été recueillies au cours des 12 derniers mois du programme par la voie de sondages à base d'entrevues. Les participants du programme ont affiché une plus grande réduction statistique de la délinquance (divers actes de vandalisme, vols, fugues, etc.), ainsi que de notes plus élevées que les membres du groupe de contrôle pendant la période antérieure et postérieure au programme.

8. Un programme d'intervention et de prévention des bandes prometteur (selon l'OJJDP), intitulé le Boys and Girls Club Gang Prevention Through Targeted Outreach, a tenté de répondre aux besoins d'appartenance de jeunes de 6 à 18 ans à risque et impliqués dans des bandes, et d'adultes qui puissent les appuyer. Les participants ont eu l'occasion de mener des activités difficiles de manière prosociale dans le cadre d'activités de loisirs parascolaires. Les objectifs précis du programme consistaient à atténuer les comportements liés aux bandes des jeunes ciblés et de communiquer avec le système de justice pour les jeunes tout en améliorant la fréquentation et le rendement scolaire grâce à une gestion de cas individualisée. L'évaluation du programme (Arbreton et McClanahan, 2002) portait sur un grand nombre de jeunes recrutés dans le Boys and Girls Club au cours d'une période d'une dizaine de mois. Le sous-échantillon du sondage comptait 232 jeunes en prévention et 66 faisant l'objet d'une intervention. Les données étaient issues d'un examen des dossiers de gestion des cas, de questionnaires, d'entrevues et de groupes de consultation, de clients jeunes et de directeurs du programme. Les résultats ont révélé que ceux qui avaient participé au programme affichaient moins de comportements liés aux bandes et avaient moins de rapports avec le système de justice pour les jeunes, plus de relations sociales et fréquentations positives, ainsi qu'une meilleure assiduité et un meilleur rendement scolaires.

9. L' Operation Ceasefire est un programme de prévention et d'intervention qui a suscité beaucoup d'éloges de la part des chercheurs en évaluation (Braga, Kennedy, Waring et Morrison, 2001) et qui a déjà été reproduit dans d'autres villes américaines, dont Minneapolis (Minnesota), Saint Louis (Missouri) et Los Angeles (Californie). Au début des années 1990, la ville de Boston a été victime d'une augmentation des homicides commis avec une arme à feu par des bandes de jeunes vaguement organisées. L'Operation Ceasefire a été mise en œuvre par la force de frappe contre la violence des jeunes du Service de police de Boston le 15 mai 1996 pour régler ce problème. L'hypothèse qui sous-tend l'Operation Ceasefire était la suivante : la violence chez les jeunes a entraîné un cercle vicieux selon lequel les jeunes recourent aux armes au comportement violent pour se protéger. Le projet partait de l'hypothèse qu'un changement notoire dans ce scénario servirait de « cessez-le-feu » (p. 273, Braga et coll., 2002) et réduirait la violence des bandes de jeunes.

Le programme visait surtout les jeunes à haut risque, les jeunes délinquants graves et violents, ainsi que les trafiquants d'armes à feu illicites qui approvisionnaient les jeunes en armes à feu. Le programme de l'Operation Ceasefire ne constituait qu'un élément intégral d'une stratégie globale et collective beaucoup plus vaste. Les autres étaient le Boston Gun Project et l'Opération Night Light. La stratégie de prévention comptait sur des réunions avec les groupes communautaires et les membres des bandes, où une optique de tolérance zéro et les conséquences de la violence des bandes étaient clairement expliquées. Le deuxième élément comportait l'intervention, et une lutte contre les activités violentes de membres de bandes irréductibles en entrant directement en contact avec les bandes et en leur expliquant clairement l'optique de la tolérance zéro. L'élément de suppression du programme s'est servi de tout recours légal possible contre la violence; en d'autres termes, il a [TRADUCTION] « tiré tous les leviers (juridiques) » (p. 272), en signifiant par exemple de nombreux mandats et en imposant de longues peines aux délinquants invétérés, en appliquant rigoureusement des restrictions de probation et en exerçant pleinement les pouvoirs fédéraux de maintien de l'ordre. Braga et Kennedy (2002) ont expliqué que « tirer les leviers » signifiait aussi transmettre un message direct

à tous les membres des bandes de jeunes qui [TRADUCTION] « décrivaient des liens explicites de cause à effet entre le comportement de la population ciblée et celle des autorités. Faire savoir ce qui est arrivé à d'autres dans la population ciblée avait pour but d'empêcher les bandes de Boston de commettre d'autres actes de violence » (p. 280). Les autorités ont rompu le cycle de la violence (c.-à-d. la violence qui entraînait la vengeance et une violence accrue) en communiquant immédiatement avec la bande délinquante et en éliminant ainsi le besoin de vengeance par la bande qui avait été victime. Cet effort d'application de la loi était assorti d'un vaste éventail de services et d'aide que les agents de probation et de libération conditionnelle, les églises, les travailleurs auprès des jeunes et des groupes communautaires ont fourni aux jeunes.

L'évaluation de l'Operation Ceasefire a recouru à une conception de séries chronologiques de base pour un groupe et à une quasi-expérience non aléatoire qui comparait les tendances à l'homicide chez les jeunes (15 à 24 ans) à Boston avec des tendances à l'homicide chez les jeunes dans d'autres grandes villes américaines. Le Service de recherche et d'analyse de la police de Boston a recueilli des données mensuelles sur les éléments suivants pendant la période de janvier 1991 à décembre 1997, et ce, pour toutes les catégories : homicides chez les jeunes, fusillades et voies de fait commises avec des armes à feu dans l'ensemble de la ville, ainsi qu'appels de la population pour obtenir un service. Les résultats ont révélé une amélioration de toutes les mesures dépendantes : une réduction de 63 % des homicides chez les jeunes, de 32 % des appels pour coups de feu, une réduction de 25 % des voies de fait commises avec arme à feu et, dans un secteur à haut risque, une diminution de 44 % des voies de fait commises avec arme à feu.

10. Comme nous l'avons déjà mentionné, un programme national de prévention aux États-Unis, intitulé Gang Resistance Education and Training (G.R.E.A.T.), consistait en des activités d'éducation offertes dans les écoles intermédiaires sur la criminalité et la victimisation, les préjugés et la sensibilité culturelle, les compétences en résolution des conflits, la toxicomanie et les quartiers, la responsabilité personnelle et l'établissement

d'objectifs. Ce programme d'éducation, présenté par les agents de police, a été évalué plus d'une fois par plusieurs chercheurs, à l'aide de méthodes différentes. En 1999, une évaluation transversale de l'efficacité du programme a été menée sur quatre ans auprès de 6 000 élèves de huitième année issus de 11 endroits différents. Quoique les résultats de cette évaluation préliminaire ne permettent pas de tirer de conclusion, une comparaison entre les participants du programme et les élèves du groupe de contrôle a démontré que les participants du programme avaient fait des progrès sur le plan des mesures de résultats telles que l'attitude envers les bandes et l'appartenance aux bandes, le nombre d'amis délinquants, la volonté de s'adonner à des activités prosociales, l'impulsivité, les attitudes envers la police et l'attachement aux parents. Selon les chercheurs, on a également observé une réduction statistique de la délinquance et de l'affiliation aux bandes (Esbensen et Osgood, 1999). Les résultats semblaient également indiquer que quatre ans après avoir achevé le programme, les participants du programme ont démontré une attitude et un comportement social plus positif pour 25 des 29 mesures (Esbensen et coll., 2001).

Le programme a été de nouveau évalué (Esbensen, Freng, Taylor, Peterson et Osgood, 2002; Ramsey, Rust et Sobel, 2003) dans une école intermédiaire urbaine du Tennessee. Le groupe de traitement et le groupe de contrôle étaient tous deux composés d'élèves de huitième année de la même école. Les mesures avant et après le test n'ont indiqué aucune différence marquante entre les deux groupes. Toutefois, d'après leur évaluation nationale, Esbensen et coll. (2002) ont conclu ce qui suit :

[TRADUCTION]

[...] Il n'existe peut-être pas de programme « miracle » ou de « pratique exemplaire » pour empêcher l'affiliation aux bandes et la violence associée aux bandes. La meilleure façon de s'attaquer au problème des bandes de jeunes consiste peut-être à adopter une stratégie globale (telle que le modèle de l'Office of Juvenile Justice et le Delinquency Prevention's Comprehensive Gang Model) en abordant le problème sous plusieurs angles et en visant certains jeunes, ainsi que des groupes de camarades, la famille, l'école et la collectivité. G.R.E.A.T.,

assorti d'autres programmes, peut s'avérer un élément d'une solution beaucoup plus vaste (p. 162).

11. Le Multidisciplinary Team Home Run Program était un programme de prévention qui visait les délinquants primaires ou à risque de 17 ans ou moins. C'était un programme complémentaire qui comptait cinq équipes coordonnées de professionnels des services sociaux, de la santé mentale, de la santé publique, de la probation, des services sociaux et des bénévoles communautaires répartis dans l'ensemble du comté de San Bernardino (Californie). L'équipe a globalement repéré les problèmes précis des jeunes et élaboré des solutions possibles en fonction des circonstances sociales et familiales des jeunes. Les mesures d'intervention pouvaient comporter des services d'orientation, de thérapie de groupe, ainsi que d'éléments de justice réparatrice tels que les services communautaires et le dédommagement des victimes.

L'évaluation de ce programme était basée sur des données d'entrevues auprès de 145 participants membres de bandes et 137 non-membres (surtout des garçons hispaniques dont l'âge moyen était de 15 ans), les membres de la famille, les agents de probation et les responsables scolaires. Les résultats ont laissé entendre qu'au bout de six mois de participation, on remarquait une amélioration sensible, tant pour les jeunes à risque que pour les jeunes impliqués dans les bandes, des notes, de l'assiduité scolaire, de la réduction des suspensions, du fonctionnement familial, de l'alcoolisme, de la toxicomanie et de la délinquance subséquente (Scham et Gaines, 2005).

12. Le Philadelphia Youth Violence Reduction Partnership (YVRP) était un autre programme complémentaire qui faisait appel à plusieurs organismes et qui regroupait diverses organisations s'occupant des jeunes et des organismes de justice pénale. Ce partenariat avait pour but de réduire le taux d'homicides et la victimisation des jeunes de 14 à 24 ans soumis à la surveillance des tribunaux ou en contact avec des agents de probation et de liberté conditionnelle pour les infractions relatives à la violence ou à la drogue. Le personnel du programme était composé de membres issus de plus de dix organisations publiques et privées et de plus de 50 agents de police, agents de

probation et travailleurs communautaires. Les membres du personnel entretenaient un contact étroit avec les jeunes et la famille en leur rendant fréquemment visite. Les agents de police et de probation collaboraient aussi étroitement pour assurer une application stricte de la probation. L'YVRP a tenté d'aider les participants à mener une vie plus productive en leur assurant une surveillance accrue, des services d'orientation professionnelle, un accès à des compétences professionnelles et à l'emploi, un mentorat, des soins de santé et des traitements de désintoxication. Les travailleurs communautaires ont joué un rôle majeur dans ce programme, grâce au mentorat, à l'aide qu'ils ont apportée pour les soins de santé et l'orientation, et même en aidant les parents des jeunes à chercher un emploi, un logement et à recevoir des soins de santé pour assurer une vie familiale plus stable aux jeunes en question.

L'évaluation était basée sur des données concernant les homicides pour la période de janvier 2000 à juillet 2003 dans les 24^e et 25^e districts de police (après le début du programme). Les chercheurs ont analysé les statistiques mensuelles pour chaque participant, mené des entrevues semestrielles avec les travailleurs communautaires, les agents de police et de probation, et recueilli de l'information sur les activités quotidiennes des jeunes en suivant les travailleurs communautaires et les agents de probation. Les données sur les homicides de la base de données de la police de Philadelphie ont laissé entendre que les homicides étaient un peu moins nombreux dans les 24^e et 25^e districts de police après la mise en marche de l'YVRP, par rapport à la tendance générale pour la ville (McClanahan, 2004).

13. Un programme de prévention et d'intervention (que l'OJJDP a qualifié de prometteur), intitulé « Gang Resistance Is Paramount (GRIP) », avait pour but de sensibiliser les élèves de 6 à 17 ans aux conséquences de la participation aux bandes, et leurs parents sur les signes avant-coureurs. Le programme a été mis en œuvre à Paramount (Californie) en 1982. Il offrait des sessions sur les pressions des camarades, la drogue, l'alcool, l'estime de soi, la famille, la criminalité, les bandes et leur territoire, ainsi que les bandes et le vandalisme, et des locaux de loisirs pour les participants. Les élèves plus âgés avaient l'occasion d'entendre parler et de discuter de sujets tels que la

drogue, l'alcool, le décrochage de l'école secondaire, la grossesse chez les adolescentes, l'estime de soi, les conséquences d'un mode de vie criminel, les possibilités de formation supérieure et d'emploi. En outre, ce programme offrait un soutien aux parents dans le cadre de réunions de quartier pour les aider à éliminer les activités des bandes dans leur foyer et leur quartier. Le personnel du programme était bien renseigné sur les activités des bandes. Les résultats des études d'évaluation ont démontré que 90 % des participants du programme avaient une attitude négative envers la participation à des bandes, tant après la participation que dans les suivis ultérieurs (Arnette et Walsleben, 1998).

L'évaluation la plus récente du programme a démontré que par rapport au groupe de contrôle, seulement 6 % des participants au programme GRIP de neuvième année ont signalé leur participation à des bandes. L'effet a été surtout observé chez les garçons (Solis, Schwartz et Hinton, 2003).

14. L'Operation Kids CAN (Care About Neighborhoods) en Indiana a été décrite comme un autre programme fructueux qui a incité les jeunes à assumer des responsabilités dans leur collectivité par la voie d'activités prosociales telles que la plantation de légumes, l'artisanat et la peinture – pour réduire le nombre de graffitis. Le Detention Diversion Advocacy Project (DDAP) à San Francisco est un autre exemple. Le DDAP avait pour but d'organiser des interventions communautaires à plusieurs niveaux et d'offrir une solution de rechange à la garde en milieu fermé pour des jeunes qui y étaient déjà soumis ou qui étaient susceptibles de l'être. Pour ce faire, les responsables du projet ont intégré le service dans plusieurs organismes et ont assuré une continuité des soins. Une évaluation a révélé un taux de récidivisme beaucoup moins fort (34 %) pour les jeunes du DDAP par rapport à un échantillon apparié de jeunes qui ne participaient pas au projet DDAP (60 %). Au départ, le DDAP n'était pas censé s'occuper des problèmes de bandes, mais un bon nombre de ses clients étaient membres de bandes ou à risque. Ces auteurs ont également décrit un programme à long terme d'intervention auprès des bandes – communément appelé [TRADUCTION] « programme de travailleurs détachés » (p. 246) - qui n'a pas très bien marché. Ce programme comportait des services de formation professionnelle, d'orientation individuelle et familiale, des possibilités de

loisirs, du tutorat, ainsi que des activités de surveillance et de traitement psychiatrique. On a constaté une augmentation des activités antisociales chez les jeunes. Les auteurs croient que cette situation s'explique entre autres par le manque d'intégrité du programme, le manque de formation du personnel et la surcharge de travail dont il souffrait. Un bon nombre d'autres programmes n'ont pas été évalués systématiquement.

15. Williams, Curry et Cohen (2002) ont décrit une évaluation d'un programme de prévention des bandes qui visait surtout les bandes de femmes à Pueblo (Colorado). Ils ont conclu que ce projet, mené par un organisme communautaire privé à but non lucratif, avait offert les services les plus complets qui étaient axés sur les facteurs de risque. Le personnel était bien formé, la bureaucratie était réduite au minimum et le projet était mené par le directeur général, qui y participait étroitement. Les résultats de l'évaluation ont indiqué une réduction de la délinquance autodéclarée pour les participants.

16. À Redlands (Californie), la police a adopté une nouvelle formule intitulée « services policiers axés sur les risques ». Selon cette formule, l'information sur le comportement problématique des adolescents, les facteurs de protection et de risque, ainsi que les programmes existants sont mémorisés et analysés par les ordinateurs qui produisent des cartes des secteurs à haut risque par îlot de recensement. La police peut mieux planifier l'attribution des ressources selon les besoins des collectivités identifiées (Rich, 1999).

17. Le Community-University Model for Gang Prevention, créé au départ pour une petite ville (Racine, Wisconsin), comporte les grandes étapes suivantes : un véritable engagement envers les jeunes qui s'exprime par la communication, la confiance mutuelle, l'aide à la résolution de leurs problèmes; enquêtes et évaluation du problème des bandes; formation d'un groupe de travail pour créer des réseaux et définir et élaborer des solutions de manière collective; repérage d'un collègue, d'une université ou d'une autre ressource communautaire locale, en collaboration avec cette ressource pour étudier le problème des bandes et fournir la documentation nécessaire afin d'assurer le financement

du programme; publication des résultats des recherches, repérage de sources de financement, élargissement du réseau par la voie de conférences et d'autres moyens, et création de fondations politiques; création de nouveaux programmes et leur mise en œuvre (Takota et Tyler, 1994).

Hélas, l'information sur les programmes canadiens évalués pour lutter contre le problème des bandes de jeunes est rare. Une majorité (60 %) de ces programmes se situe dans les régions rurales ou urbaines du Québec, tandis que la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba représentaient ensemble 36 % environ. Seulement 5 % des programmes ont été identifiés en Ontario, un dans les Territoires du Nord-Ouest, et, dans d'autres provinces ou territoires, les bandes de jeunes n'étaient pas considérées comme un vrai problème (Mellor, MacRae, Pauls et Hornick - EPPS, 2005).

Sécurité publique et protection civile Canada (SPPCC) a entrepris une étude globale des programmes et services de lutte contre la formation de bandes et des activités de bandes (2005). En résumant leurs conclusions, les chercheurs ont indiqué que même si la liste n'est pas exhaustive, un total de 77 programmes canadiens portant précisément sur la lutte contre les bandes de jeunes ont été repérés, décrits et classés par catégorie selon leur degré de prévention. La plupart de ces programmes et services étaient des programmes et services communautaires, faisaient appel à de nombreux partenaires y compris la police, les services correctionnels, les travailleurs des services d'approche, les professionnels de la santé communautaire et même d'anciens membres de bandes. Le Centre national de prévention du crime a financé 69 % des programmes. D'autres contributions des institutions publiques ou privées ont également été mentionnées. La plupart des programmes étaient axés sur la sensibilisation au phénomène des bandes ou sur la prestation des services d'éducation. Au niveau secondaire de prévention, les programmes visaient surtout les facteurs de risque tels que la toxicomanie, la faiblesse des liens familiaux, l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) et les difficultés dans le domaine des études et de l'emploi. La majorité des programmes portait sur le niveau primaire ou secondaire de prévention et d'éducation – visant à tenir les jeunes loin des bandes en premier lieu – avec seulement 10 % qui participaient à des

programmes tertiaires offrant des services à des membres de bandes de jeunes bien connus. Une très petite proportion des programmes (3 %) avait pour but de mettre en œuvre une stratégie antigang à trois niveaux. Près de 60 % des programmes repérés étaient dans la province de Québec, tant dans les régions urbaines que rurales. Quant à la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, ils représentaient ensemble environ 36 % des programmes, et l'Ontario seulement 5%. Les chercheurs ont décrit plusieurs projets à titre d'exemple de programmes divers et novateurs.

La plupart de ces programmes communautaires étaient trop récents pour avoir été évalués. Mellor, MacRae, Pauls et Hornick (EPPS - 2005) ont fait le commentaire suivant :

[...] Nous savons très peu de choses sur l'efficacité de ces programmes. Dans une certaine mesure, le manque de renseignements afférents à l'évaluation est une conséquence des difficultés inhérentes liées à l'évaluation des programmes de niveaux de prévention primaire et secondaire (p. ex. le manque de contrôle et l'incapacité de prouver qu'un jeune n'est pas devenu membre d'un gang en raison de sa participation à un programme précis). En plus des difficultés inhérentes à la méthodologie de recherche, il existe un manque de connaissances générales sur les gangs auxquels participent les jeunes et sur la manière dont ils en sont devenus membres. Malgré ces défis, il est possible et crucial d'effectuer une recherche sur les gangs de jeunes (p. viii).

Ils ont également indiqué que de nombreux organismes policiers avaient des unités ou des stratégies spéciales pour combattre les problèmes des bandes [de manière réactive]. De même, l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002 a signalé que près de la moitié des répondants (46 %) utilisaient une certaine forme de base de données informatisées sur les bandes ou avaient des unités qui se consacraient à la lutte contre les bandes (35 %), mais peu d'entre eux semblaient coopérer et coordonner leurs efforts pour élaborer une stratégie de prévention globale plus générale. [Ce rapport a dit que Statistique Canada a ajouté de nouveaux éléments de données pour repérer l'activité des bandes de rue et du crime organisé dans la dernière version de l'enquête sur la criminalité basée sur des incidents, DUC2 ou Programme de déclaration uniforme de la criminalité (Centre canadien de la statistique juridique, 2005)]. Toutefois, les chercheurs ont signalé qu'une certaine évaluation avait été faite pour ce projet à Montréal, intitulée

« Inter-organizational collaboration to promote the development of best practice prevention approaches to reduce gang related activities amongst black youth ». Ce projet a recouru à une solution globale pour faire le lien entre la famille et le réseau de soutien social, communautaire, culturel, éducatif et dans le domaine de l'emploi, à la préparation à la vie active, aux programmes de loisirs pour les jeunes, au soutien de l'église, aux programmes parascolaires, au leadership des adolescents et aux programmes culturels. D'autres ressources venaient s'ajouter aux efforts d'intervention sociale déployés par les travailleurs communautaires des services d'approche pour aider les jeunes et l'ensemble de la collectivité.

Une publication de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), intitulée *Assurer la sécurité du Canada et celle des collectivités* (2003), a décrit plusieurs activités communautaires pour résoudre les problèmes de criminalité chez les jeunes, en incitant les jeunes à risque à continuer de fréquenter l'école, voire à entrer à la GRC. Un programme de ce type a été mis sur pied par cinq membres de la GRC du détachement de la rivière Winnipeg qui consistait dans une visite escortée de cinq jours à l'Académie de formation de la GRC à Regina. Plusieurs de ces jeunes ont depuis lors fait une demande pour entrer à la GRC. Outre les mesures de maintien de l'ordre contre les planteurs [de stupéfiants tels que la marijuana], de distributeurs et de trafiquants de drogue ainsi que d'agents de blanchiment d'argent, la GRC mène également plusieurs programmes communautaires de prévention et d'éducation sur la drogue. Au Manitoba, une unité de sensibilisation aux bandes, qui relève de la GRC, est chargée de surveiller les activités des bandes tout en offrant des programmes communautaires d'éducation, d'intervention et de prévention des bandes. Un résultat tangible des efforts déployés par cette unité fut la publication d'un manuel de prévention des bandes – produit en collaboration avec d'autres organisations locales. Le Service de police d'Edmonton a également publié un guide de ressources (publié dans Internet) sur les jeunes et les bandes, destiné aux parents de jeunes pour empêcher leur participation aux bandes ou leurs transactions avec des bandes.

Arcand et Cullen (2005) ont interviewé un échantillon de services de police canadien et décrit 54 programmes qui comportaient la prévention du crime grâce à l'intervention

sociale. Ils ont fait la mise en garde suivante : les chiffres et pourcentages de ce tableau ne s'ajoutent pas aux totaux, parce que certains programmes portaient sur les groupes-cibles multiples et menaient des activités multiples. Ces programmes n'étaient pas conçus pour combattre directement les problèmes des bandes; toutefois, le travail de prévention, surtout là où on ciblait les jeunes défavorisés, a été bénéfique pour la criminalité chez les jeunes en général, et pour les problèmes des bandes en particulier en s'attaquant aux causes fondamentales. La plupart de ces programmes ont bénéficié du financement du Centre national de prévention de la criminalité et pourraient être considérés comme des stratégies de mobilisation communautaire. Certains de ces programmes ont été évalués. Le tableau suivant, établi par Arcand et Cullen, présente la nature et la proportion de la participation de la police à ces programmes :

	Nombre	Pourcentage du total
1. Type de police		
GRC	17	31 %
Police municipale	31	57 %
Police provinciale	3	6 %
Police tribale	3	6 %
2. Participation de la police officielle		
Fonctionnement des programmes	19	35 %
Fonction d'intervention policière communautaire	32	59 %
Protocole avec l'organisme communautaire		
Attribution spéciale	8	15 %
Bénévoles	3	5 %
	4	7 %
3. Cibles du programme		
Jeunes	38	70 %
Enfants	27	50 %
Personnes âgées	12	22 %
Autochtones	10	19 %
Femmes	4	7 %
Personnes handicapées	11	20 %
Personnes atteintes du SAF/ETCAF	5	9 %
Immigrants ou groupes ethniques	8	15 %
Milieu des affaires	4	7 %
Environnement	2	3 %
4. Activités de base du programme		
Éducation	37	68,5 %

Loisirs	14	26 %
Sécurité	25	46 %
Environnement	6	11 %
Justice communautaire	7	13 %
5. Dynamique du programme		
Amorcé par la police	31	57 %
Amorcé par la collectivité	14	26 %
Exclusivement par la police	9	17 %

À partir des résultats de l'Enquête policière canadienne de 2002, Mellor, MacRae, Pauls et Hornick (2005) ont formulé plusieurs recommandations pour élaborer une stratégie globale et efficace de lutte contre les bandes criminelles de jeunes. Ils ont suggéré que cette stratégie s'inspire de renseignements complets et précis sur les types de bandes actives dans divers secteurs de compétence canadiens; les facteurs déterminants pour la participation des jeunes dans ces activités criminelles de bandes; dans quelle mesure les facteurs de risque, la motivation et la possibilité de leur participation étaient réels; l'existence d'un recrutement actif et les lieux où cela pourrait se faire; les facteurs possibles de protection; la nature des interactions et l'interconnexion entre les bandes et les stratégies réputées comme étant efficaces dans d'autres pays. Ils croient que la recherche qui comporte l'évaluation des besoins de la collectivité, des sondages dans les écoles, dans les collectivités de jeunes à haut risque ciblées, dans les centres de détention pour jeunes, dans les centres correctionnels fédéraux et provinciaux et l'évaluation ciblée des programmes de prévention primaire, secondaire et tertiaire nous fourniraient les connaissances nécessaires pour élaborer une stratégie efficace.

Que savons-nous de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas? Les facteurs efficaces le sont-ils dans certaines circonstances et pas dans d'autres?

Les chercheurs (p. ex. : Spergel, 1995; Howell, Moore et Eagley, 2002; Sheldon et coll., 2004) soutiennent généralement que les techniques de suppression couramment utilisées par la police dans de nombreuses villes américaines ne se sont pas avérées efficaces ou efficientes, même si l'évaluation systématique est rare ou inexistante. Ces techniques

consistaient à faire des descentes dans les rues, des arrestations sélectives, des interventions policières de saturation, à établir des zones sans bandes et sans drogue, à créer des unités anti-bandes dans les parcs et les écoles, des unités anti-graffitis et des patrouilles à pied ou à bicyclette dans les secteurs de bandes hautement criminalisés. Huff (2002) a observé ce qui suit : [TRADUCTION] « la suppression est une stratégie nécessaire mais insuffisante pour lutter contre la criminalité liée aux bandes » (p. 292). Esbensen (2000) a constaté dans sa recherche qu'une formule de suppression et de saturation partait souvent de l'hypothèse que les crimes commis par les membres des bandes de jeunes était basée sur un processus décisionnel rationnel; en fait, ils étaient beaucoup plus spontanés et comportaient des luttes, des voies de fait au hasard et des coups de feu à bord d'une voiture.

Thornberry et coll. (2004) ont décrit les résultats de la recherche sur l'impact des arrestations (c.-à-d. la suppression) comme suit : [TRADUCTION] « Les résultats de ces études sont assez cohérents. En général, l'arrestation a peu d'effet sur le comportement délinquant subséquent et, lorsqu'elle fait effet, elle est très susceptible de renforcer le comportement délinquant dans l'avenir [...] En outre, ceux qui sont arrêtés et incarcérés lorsqu'ils sont jeunes sont par la suite plus susceptibles d'être incarcérés comme adultes » (p. 12). Ils ont laissé entendre que le recours aux sanctions les moins restrictives possibles en toute sécurité, le renforcement de l'aide à la réintégration dans la société, et l'encadrement et le soutien pourraient être plus efficaces pour prévenir la délinquance dans l'avenir.

Esbensen (2000) a analysé les efforts de prévention primaire, secondaire et tertiaire et soutenu que les trois stratégies étaient nécessaires à la lumière des facteurs de risque reconnus. L'intervention primaire cible l'ensemble de la population à risque et tente de cerner les facteurs personnels, sociaux et environnementaux qui contribuent au comportement criminel. Les efforts de prévention secondaire sont axés sur les personnes à haut risque. La prévention tertiaire vise les membres mêmes de bandes ou ceux qui ont déjà commis des crimes. Comme Sheldon et coll. (voir ci-dessus), Esbensen a également

présenté le Comprehensive Gang Model qui comporte cinq approches, notamment :

- 1) mobiliser les ressources communautaires et les relier;
- 2) prendre contact avec les jeunes par la voie des travailleurs des services d'approche;
- 3) offrir des débouchés éducatifs, économiques et sociaux aux jeunes ou les aider sur ce plan ;
- 4) recourir à la suppression et tenir les jeunes responsables de leurs activités;
- 5) aider les organismes communautaires à adopter une optique de résolution des problèmes pour s'attaquer aux problèmes des bandes.

Spergel (1995) s'est penché sur ce modèle en détail au chapitre 11 [TRADUCTION] (Planifier le contrôle des bandes de jeunes et la réduction de la violence) de son ouvrage intitulé *The Youth Gang Problem : A Community Approach*.

Shelden, Tracy et Brown (2004) ont fait un examen critique des travaux de plusieurs chercheurs éminents et résumé les éléments des programmes concluants :

- 1) la collectivité doit reconnaître l'existence d'un problème de bande;
- 2) les programmes devraient surtout viser les jeunes à risque moyen ou élevé, et recourir à une optique à plusieurs facettes qui comporte le développement des valeurs et des compétences sociales;
- 3) les programmes doivent offrir des solutions de rechange au mode de vie criminel;
- 4) les programmes devraient surtout insister sur les familles, les écoles et les collectivités;
- 5) le personnel devrait être bien formé et comprendre la perspective et l'expérience des jeunes;
- 6) les programmes devraient aboutir à un emploi légitime en dotant les jeunes des compétences professionnelles nécessaires;
- 7) les programmes devraient comporter un objectif concret tel que l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat;
- 8) les personnes clés devraient être conscientes de l'éventualité d'une récidive et de la nécessité d'assurer une assistance constante.

Ils ont donné quelques exemples de programmes qui se sont avérés efficaces pour lutter contre les problèmes des bandes de jeunes. La réduction de la violence des bandes à Boston a été citée parmi eux. Une coalition d'églises, de services de police et

d'organismes de services sociaux a été formée sous la houlette du révérend Eugene Rivers à Boston pour s'occuper de ces jeunes qui avaient peut-être besoin d'aide. [TRADUCTION] « Les Bostoniens attribuent une bonne partie de la diminution des tueries et fusillades liées aux bandes (71 %) au cours des dernières années à cette coalition. » (p. 247). Un partenariat de résolution des problèmes a été formé entre les organismes du maintien de l'ordre et des chercheurs de l'Université Harvard. Les chercheurs ont examiné avec soin les activités des bandes, repéré les territoires de diverses bandes, étudié les relations entre les bandes et repéré les pires récidivistes. Les responsables du maintien de l'ordre ont élaboré leur stratégie, Ceasefire, à partir de cette information.

[TRADUCTION]

La stratégie alliait des activités intensives de maintien de l'ordre, une collaboration renforcée parmi les organismes de maintien de l'ordre, et une communication directe avec les bandes et les membres des bandes qui présentaient les plus grands risques de violence. Le résultat de cette initiative le plus fréquemment cité fut une diminution à long terme de 60 % des homicides chez les jeunes. À un moment donné, Boston a connu deux années de suite sans homicide chez les jeunes, mais elle ne constitue pas l'exception; ici en Californie, à Stockton, une ville de taille moyenne dans la Central Valley, a adopté la méthode Ceasefire en 1997 et s'en est servie pour réduire de plus de 75 % l'homicide chez les jeunes liés aux bandes. L'expérience de Stockton est d'autant plus significative qu'elle n'avait pas le luxe d'une subvention importante ou d'une nouvelle source de financement pour financer une initiative anti-violence coûteuse. La ville s'est servie des ressources financières et programmes dont elle disposait pour élaborer une stratégie cohérente basée sur la solution de Boston (p. 1, Wakeling, 2003; California Attorney General, 2003).

Bullock et Tilley (2002) ont recommandé l'adoption de plusieurs des éléments du projet de Boston à Manchester (Royaume-Uni) : i) recours à la méthode ciblée qui fait appel à plusieurs organismes et qui fait l'objet d'une vaste publicité contre les bandes réputées comme utilisant ou possédant des armes à feu, ou commettant des voies de fait graves; ii) susciter de solides partenariats communautaires pour obtenir leur soutien, renforcer le contrôle social officieux et la réduction de comportements antisociaux; iii) entrer en contact avec les membres des bandes pour diffuser un message cohérent sur l'attaque

ciblée et pour leur fournir des services de soutien. En outre, ils ont également suggéré trois mesures pour répondre aux besoins locaux : iv) créer des services de médiation entre bandes; v) protéger les victimes; vi) sensibiliser davantage les organismes aux risques que comporte la participation à cette approche.

À Minneapolis (Minnesota), une équipe composée d'un Police Executive Research Forum et de chercheurs de l'Université Harvard a analysé l'escalade du problème des bandes de jeunes en 1995-1996, et élaboré une stratégie de dissuasion basée sur l'intervention de la justice pénale assortie de l'intervention des services sociaux et des services communautaires. Cette intervention comportait des visites à domicile, le maintien de l'ordre dans les rues, les poursuites contre les actes de violence par arme à feu, la mise en garde des victimes contre les représailles, et la publication d'affiches décrivant la nouvelle politique de la ville contre la violence des bandes. Aucune évaluation officielle n'a été faite, mais l'observation officieuse a indiqué une réduction sensible du nombre mensuel d'homicides.

Un troisième exemple fourni par Braga, Kennedy et Tita (2002) provenait d'un seul quartier de Los Angeles (Boyle Heights) qui a repris certains éléments du modèle de Boston pour lutter contre un taux très alarmant d'homicides liés aux bandes de jeunes. Pour reprendre les propos de l'auteur :

[TRADUCTION]

[...] contrairement aux autres villes où la violence des bandes et des groupes est un phénomène relativement récent, Los Angeles représente une tentative de réduire la violence par arme à feu dans une « ville qui souffre d'un problème chronique de bandes » et de vieux antécédents de violence de bandes et d'antécédents tout aussi anciens de stratégies de réduction des bandes. [...] Compte tenu de l'organisation sociale de la violence à Boyle Heights, le groupe de travail multidisciplinaire a adopté intégralement la stratégie de dissuasion basée sur le « tirage de leviers » élaborée à Boston. Les processus de transmission du message ont aussi été officiellement adoptés même si, jusqu'à présent, cela n'a été fait que par contacts personnels plutôt que dans un contexte collectif. Les policiers, les agents de probation, les défenseurs d'intérêts communautaires, les travailleurs communautaires de lutte anti-bandes, un hôpital

et le clergé du quartier diffusent tous le message de responsabilité collective envers les bandes qui continuent de commettre des actes de violence (p. 278-279).

Une observation courante de la situation a révélé une réduction du taux d'homicide à l'issue de l'intervention. Les auteurs ont attribué cette réduction à des réactions proactives basées sur la collecte et l'échange d'information parmi les organismes. D'après l'expérience de ces collectivités, il semble que l'approche utilisée à Boston pourrait donner des résultats dans diverses circonstances, à condition d'y apporter certains changements en fonction des besoins locaux précis.

Shelden et coll. (2002) ont mentionné les recommandations d'une stratégie nationale pour s'attaquer aux problèmes des bandes tels que présentés par Curry en 1989. Les éléments de cette stratégie, selon Curry, devraient comporter les éléments suivants : interventions éducatives précoces, expansion des services de santé et de santé mentale, programmes de soutien familial, activités de réintégration constructive pour les délinquants plutôt que l'incarcération, et programmes de désintoxication pour la drogue et l'alcool. En outre, il faut accorder une certaine attention à la réduction de l'inégalité raciale, de la pauvreté, de services insuffisants et d'une meilleure préparation de la prochaine génération à l'emploi. Ils ont également cité Margaret Phillips (1991), selon qui la pauvreté et l'impuissance sont les deux variables clés qui entraînent criminalité et délinquance et que, par conséquent, il faut s'y attaquer en créant des programmes qui tentent le plus possible de créer des emplois, d'assurer une réforme du bien-être social, d'augmenter le salaire minimum, et d'accorder l'assurance-santé à tous et un logement à loyer modéré pour les sans-abri.

Dans leur article intitulé « Gangs and Community-Oriented Policing », Huff et Shafer (2002) ont parlé du rôle possible que la police pourrait jouer pour résoudre le problème des bandes. Selon eux, une interaction fréquente et périodique entre la police et la collectivité est censée être efficace sur ce plan. Dans Community-Oriented Policing, la police n'était pas en mode réactif typique après un incident. Les auteurs ont décrit trois modèles d'intervention policière : i) suppression ou application active de la loi, y

compris enquêtes, collecte d'information et maintien de l'ordre dans les rues;

ii) l'intervention comportait des programmes et des mesures pour aider les membres des bandes à abandonner les activités liées aux bandes et à éviter d'y retourner;

iii) prévention, ou programmes pour aider les jeunes à éviter de se joindre à une bande au départ. Selon Huff et Shafer, la recherche longitudinale confirme la supériorité des méthodes d'intervention et de prévention par rapport à l'approche de suppression, qui était le plus souvent la façon dont la police réglait les problèmes de bande. Ils ont souligné la nécessité de repérer les problèmes de bande dans une collectivité, de recueillir de l'information exacte et, surtout, d'échanger l'information et d'assurer la collaboration entre la police, d'autres organismes de justice pénale, organismes de services communautaires et de citoyens pour trouver un moyen efficace de régler le problème des bandes de jeunes, voire d'empêcher la sous-culture des bandes de se développer.

Une formule intégrée de collaboration entre la collectivité et la police semble avoir réussi à réduire les problèmes des bandes dans certaines régions des États-Unis (Huff, 2002). Huff a reconnu certaines difficultés à assurer des interventions policières communautaires fructueuses pour régler les problèmes de bande. Le besoin de ressources – tant humaines qu'économiques – pourrait s'accroître à court terme. Améliorer les capacités de renseignements, échanger des renseignements et s'entendre avec d'autres organismes communautaires sur les mesures nécessaires pourraient présenter un défi pour certains organismes policiers. La police doit également s'efforcer de soutenir une forte participation communautaire.

Dans cinq secteurs problématiques de Dallas, par exemple, une réduction de 57 % de la violence liée aux bandes a été signalée comme la résultante d'activités mixtes des services de police anti-bandes et des agents d'intervention policière communautaire, en collaboration étroite avec les écoles. Ils ont employé des patrouilles de saturation, qui ont lutté contre l'école buissonnière et qui ont fait appliquer le couvre-feu.

Les équipes policières communautaires ont collaboré avec le procureur et les inspecteurs municipaux pour repérer les collectivités à logements multiples de Chicago où l'on avait constaté des dommages causés aux biens, des graffitis de bandes, des problèmes de nuisance et des infractions au code pénal. Les propriétaires ont été avisés dans les secteurs posant des problèmes importants et ont reçu une formation leur permettant d'intervenir. Les résultats se sont avérés impressionnants quant à la réduction du taux d'infractions liées aux stupéfiants et aux crimes contre les biens.

À Redlands (Californie), les agents de police communautaire ont participé aux interventions policières axées sur les risques en collaborant avec les responsables scolaires pour évaluer les facteurs de risque des camarades de l'école, de la famille, de la collectivité. Les services policiers, de logement et de loisirs ont ensuite collaboré pour réduire les facteurs de risque en ce qui concerne la toxicomanie, la délinquance et la violence, avec un taux de 36 % de diminution de la criminalité sur trois ans.

À Columbus (Ohio), on a créé un Strategic Responses Bureau. Les agents de liaison communautaire ont ciblé les délinquants habituels, ont recueilli de l'information exacte et à jour sur les bandes dans certains quartiers, et transmis cette information aux enquêteurs et aux agents de lutte contre la criminalité urbaine. Ce Bureau a collaboré avec les procureurs et les agents fédéraux du maintien de l'ordre pour véritablement réduire la criminalité violente, telle que les homicides liés aux bandes.

Parmi les autres projets aux États-Unis qui ont recouru à de multiples partenaires dans l'ensemble de la ville, citons le Los Angeles Metropolitan Task Force, le Boston Gun Project - Operation Ceasefire, le Bureau of Justice Assistance Gang Suppression Prototype, le Minnesota Statewide Task Force et la Tri-agency Resource Gang Enforcement Team (TARGET).

Un groupe de chercheurs (Weiler et coll. qui travaillaient pour le compte de la FCM, 2002) a fait la mise en garde suivante : Il ne faut pas appliquer aveuglément aux

collectivités canadiennes les stratégies américaines d'intervention auprès des bandes. Ils ont fourni quelques exemples des stratégies de réduction et de prévention des bandes appliquées au Canada qui recouraient, selon eux, à une optique globale et bien dosée de collaboration.

Coquitlam (Colombie-Britannique) a réagi à une préoccupation croissante face à la violence chez les jeunes (pas nécessairement liée aux bandes) en lançant plusieurs initiatives communautaires telles que l'Active Youth Network (AYN). L'AYN comptait des représentants de la police locale, de la police des transports en commun de Colombie-Britannique, des écoles, des services de probation et du procureur de la Couronne local. L'AYN tentait d'assurer une communication constante, périodique et cohérente parmi tous les représentants pour discuter des secteurs d'activités criminelles et de surveillance, ainsi que d'activités et de programmes éventuels tels que la gestion des cas, la participation à des forums publics et des sessions d'éducation communautaire.

À Calgary, le Community Resource Committee a été mis sur pied avec plusieurs programmes créés par la police tels que Serious Habitual Offender Program (SHOP), programme de liaison avec les écoles et un groupe de travail communautaire, Safer Schools Task Force. Ce comité était composé de représentants de la police de Calgary, des commissions des écoles publiques et séparées, des services sociaux de la Ville de Calgary, des services des parcs et des loisirs, de la Chambre de commerce, du Boys and Girls Club, de la Calgary Immigrant Aid Society et de la Calgary Association for Young Immigrants. Ce comité a repéré des secteurs éventuellement problématiques et apporté un soutien aux groupes de travail communautaires ou à d'autres organismes pour s'attaquer aux problèmes réels par la voie de programmes de coordination et de surveillance. Une initiative du CRC (Participating and Liaising Actively with Youth, PLAY) visait des jeunes à risque par l'intermédiaire de travailleurs de services d'approche et offrait des alternatives prosociales aux activités criminelles, par la voie d'information éducationnelle, et supervisait les activités de loisirs. L'initiative du *Marlborough Mail*, autre exemple de ce type, consistait à former un groupe de travail communautaire pour s'attaquer aux problèmes de criminalité chez les jeunes en explorant et élaborant des

solutions de rechange pour les jeunes à risque. Les membres du groupe de travail comptaient des représentants du milieu des affaires de la région, d'associations communautaires, de parents et de jeunes, de policiers, de services sociaux et de services de parcs et loisirs.

La troisième collectivité canadienne mentionnée par la FCM était celle de l'initiative *Les jeunes et la violence* d'Ottawa-Carleton, lancée en 1992. Les représentants d'agences de services à la jeunesse, du système scolaire, de la police et d'autres groupes communautaires ont coordonné et organisé une conférence en 1993 qui a abouti à la publication d'un rapport, à la collecte de données, à la détermination des principaux problèmes et à des façons de réagir aux préoccupations. Les six gros enjeux se résumaient comme suit : i) intervention du système des services; ii) intervention de la justice pour les jeunes; iii) plus grande sécurité dans les écoles; iv) qu'enseignons-nous aux jeunes sur la violence? v) sensibilisation et participation de la collectivité; vi) formation et perfectionnement du personnel. Ces enjeux ont été présentés à six groupes de travail composés de jeunes, de membres de la collectivité et d'organismes de services aux jeunes pour élaborer et mettre en œuvre des interventions à court, moyen et long terme. La FCM a indiqué que ces plans étaient en cours de mise en œuvre.

Certains chercheurs ont examiné la question de la violence et de la criminalité chez les jeunes (y compris les phénomènes des bandes) sous l'angle des tensions raciales entre la police et des jeunes minoritaires. Dans l'étude de Brown (2004) sur les Canadiens africains dans la région du Grand Toronto, certaines des solutions offertes pour le problème des tensions raciales entre les Canadiens africains et la police se résumaient comme suit : engager plus d'agents de police canadiens africains en ayant toutefois conscience qu'une meilleure représentation ne réduirait pas la tension; la police doit être plus sensibilisée au problème et acquérir les compétences voulues; créer des débouchés positifs pour les jeunes; aider la police à traduire les délinquants devant la justice en collaboration étroite avec la collectivité; ne pas criminaliser des collectivités entières; reconnaître le potentiel des jeunes Canadiens africains; savoir que certains d'entre nous sont puissants; éliminer les stéréotypes négatifs; améliorer la formation interpersonnelle

de la police; assurer l'interaction et la communication; reconnaître ses propres vulnérabilités; garder le comportement des jeunes en perspective.

Enfin, certains chercheurs ont reconnu l'importance de communiquer avec les jeunes pour résoudre le problème des bandes de jeunes, et d'évaluer toute stratégie anti-bande. Par exemple, White (2004), dans son analyse d'intervention possible de la police et de la collectivité auprès des bandes de jeunes en Australie, a fait le commentaire suivant :

[TRADUCTION]

C'est peut-être là le message essentiel de la recherche sur les bandes : les interventions de la collectivité et de la police auprès des bandes doivent consister dans plusieurs types de mesures différentes, d'une façon qui renforce la participation et l'intégration sociale des jeunes en général. Une autre leçon à tirer de la recherche et de la mise en œuvre des programmes à l'étranger est l'importance de l'évaluation. Tout particulièrement dans le contexte des interventions dont les jeunes font souvent l'expérience comme étant basées sur la race et contre les jeunes, il est indispensable d'évaluer toute tactique ou stratégie (p. 6).

Les chercheurs ont décrit plusieurs exemples de programmes efficaces aux États-Unis et au Canada, qui ont pour but de lutter contre les problèmes des bandes de jeunes. Selon l'ampleur et le stade du problème, des interventions primaires, secondaires ou tertiaires se sont avérées nécessaires. Ces programmes, assortis de suppression ciblée, portaient généralement sur les jeunes à moyen ou haut risque, et recouraient à une optique à multiple facettes dont le développement des valeurs et des compétences sociales; ils ont recouru à une communication claire, directe et sans ambiguïté auprès des membres des bandes les plus sérieux concernant les conséquences de la violence, qui avait pour but d'offrir aux jeunes une alternative au mode de vie criminel et d'insister tout particulièrement sur la famille, l'école et la collectivité. Ces programmes faisaient appel à un personnel bien formé qui comprenait la perspective et l'expérience des jeunes. La plupart des chercheurs sont convenus qu'aborder les problèmes des bandes de manière diversifiée et en faisant appel à de multiples organismes serait efficace dans presque toutes les situations liées aux bandes. Selon l'étape et l'intensité du problème, cet effort

devrait rassembler les éléments les plus efficaces : mobilisation de la collectivité, intervention sociale (intervention en cas de crise, proposition de modèles de rôle positif pour les jeunes, médiation entre les bandes, orientation, aide aux jeunes qui veulent quitter les bandes, et prévention et traitement de la toxicomanie), offre de débouchés (d'éducation et d'emploi) et, enfin, suppression ciblée. La suppression générale à elle seule n'a pas réussi à réduire les activités des bandes de jeunes, comme le démontre la recherche.

Quelles stratégies la police utilise-t-elle au Canada aujourd'hui pour lutter contre les activités des bandes de jeunes? Dans quelle mesure fonctionnent-elles bien?

À peu près un tiers des organismes (35 %) qui ont participé à l'Enquête policière canadienne de 2002 ont indiqué avoir une unité ou des agences d'intervention spéciale auprès des bandes, ou avoir des agents assermentés chargés d'assumer des fonctions liées aux bandes (41 %). Toutefois, dans l'ensemble du Canada, très peu d'organismes (14 %) ont dit avoir créé une unité de prévention des bandes ou avoir des agents spéciaux de prévention des bandes. Les chercheurs ont fait remarquer que les provinces de la Saskatchewan (88 %), d'Ontario (52 %) et de Québec (50 %) ont utilisé des bases de données sur les bandes de manière plus fréquente que la moyenne nationale. La Colombie-Britannique (50 %), le Manitoba (50 %) et l'Ontario (40 %) ont dit recourir à des agents ou à des unités spéciales d'intervention auprès des bandes dans des proportions supérieures à la moyenne nationale (35 %). Voici quelques autres ressources qui ont été mentionnées : implantation d'un agent « scorpion » au sein des grandes bandes, unité spéciale d'intervention contre la criminalité chez les jeunes, application du programme DARE de la GRC, dossiers de renseignements non informatisés sur les bandes, réunions hebdomadaires d'information sur les bandes, agents de ressources scolaires (SRO) chargés de repérer et d'empêcher la formation de bandes (plusieurs réactions positives ont été signalées), et adoption de politiques spéciales d'intervention auprès des bandes de jeunes (plusieurs réponses ont été notées).

Toutefois, il est à noter qu'un rapport sur la responsabilité du gouvernement aux États-Unis (Kanof, 2003) a examiné six évaluations à long terme du programme DARE dans les écoles primaires et a conclu que les programmes DARE n'entraînaient aucun effet important à long terme sur le plan statistique, et que les différences de consommation de drogue illicite entre les élèves qui avaient participé au programme DARE en cinquième ou sixième année (groupe d'intervention) et un groupe de contrôle n'étaient pas marquées.

Une récente publication de la GRC (Viau, 2006) a mentionné qu'en 1998, [TRADUCTION] « la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) portait surtout sur la prévention de la criminalité par la voie du développement social (PCDS) et du renforcement des capacités communautaires; cette stratégie avait aussi pour objet d'aider les collectivités qui tentaient de trouver des façons novatrices et populaires de prévenir la criminalité et de réduire la victimisation en instaurant une collaboration à tous les niveaux de gouvernement et des collectivités. Elle insistait tout particulièrement sur les enfants et les jeunes à haut risque, les Autochtones et la sécurité personnelle des femmes. » (p. 6). Elle a également décrit le mandat de Priorité jeunesse de la GRC, énoncé en 1999, dont les objectifs se résument comme suit : susciter une compréhension collective de la participation des jeunes à la criminalité – tant à titre de victimes que de délinquants – tout en trouvant des moyens avec d'autres partenaires pour prévenir et réduire la criminalité; mettre en œuvre le continuum d'interventions selon les recommandations de la nouvelle *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (2003); recourir à la stratégie de prévention de la criminalité par la voie du développement social en cernant les facteurs de protection et de risque aux fins de s'attaquer aux causes fondamentales, et insister sur le renforcement des capacités communautaires et la création de meilleurs partenariats entre la police et la collectivité. La création et la mise en œuvre d'un *programme* de travailleurs de services d'approche auprès des jeunes faisait partie de cette stratégie, qui a pour but d'intervenir et d'aider les jeunes à risque. Comme la recherche citée ci-dessus le démontre, ces éléments se sont avérés efficaces pour combattre les problèmes des bandes de jeunes.

Existe-t-il de bons partenariats entre la police et d'autres parties prenantes? Qui sont les partenaires et comment fonctionnent les partenariats?

En novembre 2005, un document d'information de Toronto a publié quelques extraits émanant du Cabinet du Premier ministre (CPM) concernant plusieurs projets menés par Service Canada dans le cadre du programme Connexion et compétences. Le programme Connexion et compétences, qui s'inscrit dans la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada, vise les jeunes qui ont généralement de la difficulté à se trouver un emploi. Ces jeunes étaient parfois des chefs de famille monoparentale, des jeunes autochtones, des jeunes souffrant de handicaps, de récents immigrants, des jeunes sans-abri et des jeunes sans diplôme d'études secondaires. Ce programme leur fournit de l'information et de l'aide pour acquérir les connaissances, l'expérience et les compétences professionnelles nécessaires pour faciliter leur accès au marché du travail. Quoique ce ne soit pas tous les programmes qui soient directement reliés aux problèmes des bandes, ce type de projet est utile pour offrir aux jeunes défavorisés une solution de rechange à la vie criminelle.

Le premier projet décrit dans le cadre du programme Connexion et compétences, [TRADUCTION] « Rompre le cycle », a pour but d'aider les membres de bandes de jeunes de la région de Toronto à quitter les bandes et à s'intégrer à la collectivité en acquérant des compétences de base et des compétences professionnelles. Le partenaire est l'Institut canadien de formation.

Le deuxième projet, Community Safety: Multi-Barriered Youth Project, a pour but d'aider un grand nombre de jeunes qui se heurtent à de nombreux obstacles et qui vivent dans des secteurs à haut risque de Toronto à acquérir un vaste éventail de compétences professionnelles, interpersonnelles et éducationnelles, et à les aider à participer au marché

du travail. Outre les ateliers, les jeunes participent à des activités de services communautaires, dont la participation au soutien des camarades et à des activités de sécurité communautaire. Le partenaire est la Ville de Toronto, chargée de mettre en œuvre le projet de concert avec les organismes communautaires pour appuyer les plans d'action de quartier et la sécurité communautaire de la Ville de Toronto.

Le troisième projet a été mené par la Community Unity Alliance, de concert avec le Service de police de Toronto, Canadian Tire et la GRC. Ce projet consistait à faire acquérir un vaste éventail de compétences de base, de compétences sociales (p. ex. : résolution de conflits, communication) et de compétences professionnelles (telles que la rédaction d'une demande d'emploi et d'un curriculum vitae) pour les jeunes ayant de la difficulté à trouver du travail. Ces jeunes apprenaient à remettre en état de vieilles bicyclettes à distribuer aux enfants de familles à faible revenu.

Selon un communiqué de presse du gouvernement de l'Ontario paru dans Internet (ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, 2005), le gouvernement de l'Ontario collaborait avec la police et les groupes communautaires pour favoriser la sécurité des collectivités. Le gouvernement de l'Ontario a octroyé un budget de 37,1 millions de dollars pour le programme Collectivités sûres, qui a pour but de renforcer la prévention de la criminalité. Parmi les 1 000 agents de police supplémentaires à recruter pour ce programme, 500 seraient affectés à des fonctions d'intervention policière communautaire comportant des patrouilles dans les rues, des services d'approche auprès des jeunes et des écoles, et un renforcement de l'application des règlements de la circulation. D'autres programmes gouvernementaux mentionnés dans ce rapport comprenaient : i) programme de subvention des Collectivités sûres pour aider les partenariats de prévention de la criminalité entre la police et les organismes locaux; ii) Toronto Guns and Gangs Task Force auquel le Procureur général a donné de l'expansion en octobre 2005 en y ajoutant 32 procureurs de la Couronne et 26 agents de police expérimentés; iii) projet Public Education and Crime Eradication (PEACE) qui

tentait de cibler directement le problème de la violence par arme à feu à Toronto en collaboration avec les organisations communautaires, la police et les jeunes; iv) le programme Jobs For Youth qui a aidé les jeunes de quartiers à haut risque à trouver un emploi d'été en 2003 et 2004.

La stratégie Priorité jeunesse de la GRC (Viau, 2006) énonce qu'entre 2006 et 2011, pour réaliser le mandat de la stratégie, les services aux jeunes formeront des partenariats avec toutes les parties prenantes des collectivités canadiennes. Ils feront appel aux gouvernements de tous niveaux, aux parlementaires, aux députés provinciaux, aux membres des gouvernements autochtones et aux conseillers municipaux, au secteur bénévole, aux organismes communautaires, aux organismes de services aux jeunes et aux associations professionnelles, aux jeunes et à leurs parents, grands-parents, aînés (y compris les Autochtones) et familles, organismes d'affaires, chefs religieux, spirituels et culturels, universitaires et chercheurs, commissions scolaires, enseignants, prestataires de soins de santé, travailleurs affectés aux soins à la jeunesse, travailleurs sociaux et entraîneurs à tous les niveaux et pour tous les groupes d'âge parmi les jeunes, la police et les travailleurs des services correctionnels, entre autres, qui travaillent directement avec les enfants, d'autres professionnels et les médias.

Fleming (2005) a indiqué que plusieurs évaluations bien conçues appuyaient fortement les programmes Neighbourhood Watch en Australie. Elle a proposé que ces programmes fournissent les outils nécessaires à une intervention policière et communautaire efficace, qu'elle a décrite sous la forme de partenariats entre la police, d'autres organismes et la collectivité. Selon Fleming, ces partenariats étaient susceptibles de renforcer les relations entre la collectivité et la police en faisant participer davantage la collectivité à la prévention et à la réduction du crime, et en suscitant une meilleure perception de la sécurité et de la protection publique de la population.

Plusieurs exemples de partenariats ou de plans de partenariats entre la police et la collectivité existent dans les recherches publiées. Les partenaires pourraient être des

écoles, des villes ou des autorités municipales, des entreprises, des églises, des organismes de services communautaires, des sociétés de logement et des organismes de justice pénale. Les jeunes issus de secteurs à haut risque ainsi que d'autres secteurs pourraient s'avérer des partenaires précieux.

Existe-t-il une contradiction apparente (selon la police et la collectivité) ou réelle entre les fonctions de maintien de l'ordre et les fonctions de prévention? Est-il réaliste d'envisager que la police participe à ces deux types d'activité à titre d'agents de police? Comment déterminons-nous les priorités en termes de maintien de l'ordre par rapport aux fonctions de prévention?

La police canadienne remplit des fonctions de prévention et de maintien de l'ordre dans les divers rôles qu'elle joue au sein de la communauté depuis de nombreuses années. En luttant contre les problèmes des bandes dans les collectivités canadiennes, il ne s'agit peut-être pas de faire un choix exclusif; en effet, les recherches mentionnées ci-dessus ont indiqué qu'une combinaison de stratégies répondant aux besoins propres à chaque collectivité pourrait s'avérer la solution la plus efficace.

La Fédération canadienne des municipalités (1994) a mentionné les initiatives suivantes : les agents de liaison et de ressources scolaires qui participent non seulement aux activités sportives et aux visites sur place mais aussi à l'élaboration de programmes tels que Student Crime Stoppers, et qui étaient en contact avec les jeunes à risque pour les orienter; les agents de police ou les agents de ligues sportives de jeunes qui participent à des activités sportives avec des jeunes à risque, surtout dans les quartiers à faible revenu; les unités spécialisées telles que les unités de liaison ethnique, les unités de lutte contre la criminalité urbaine, les unités chargées des bandes et les escouades de jeunes ont tenté de s'attaquer à des problèmes précis; les programmes policiers de mentorat des jeunes ont été mis sur pied dans plusieurs localités de l'Ontario, dans des collectivités noires et autochtones, avec des résultats positifs. Les programmes de police communautaire ont

tenté d'établir des partenariats plus étroits avec les collectivités dans la lutte contre la criminalité.

D'après son étude des résidents canadiens africains à Toronto, Brown (2004) a indiqué ce qui suit :

[TRADUCTION]

Parmi les personnes interrogées, bien peu doutent de la valeur des initiatives entre la police et la collectivité telles que le programme T.R.O.O.P. de la police de Toronto, qui signale un franc succès dans l'établissement de liens et dans l'ouverture à la communication entre les jeunes participants et la police. T.R.O.O.P. envoie un jeune à risque dans la nature sauvage, à l'extérieur de la ville, en compagnie de policiers bénévoles. Pendant une fin de semaine, les policiers et le jeune naviguent ensemble dans des rapides dangereux ou guettent les ours; ainsi, les barrières tombent et l'écusson du policier fait place à une véritable relation humaine. Ces programmes devraient se poursuivre et prendre de l'expansion, avec la mise en garde suivante : ce ne sont pas des vaccins qui garantissent de longues périodes de bonne volonté. Au retour des participants, il faut entretenir les progrès ainsi accomplis en assurant un dialogue constant (p. 49).

Les programmes mentionnés dans une section précédente, tels que l'AYN en Colombie-Britannique, SHOP à Calgary et l'initiative *Les jeunes et la violence* à Ottawa-Carleton a démontré qu'il était possible que la police assume des fonctions de prévention et mène également des activités de maintien de l'ordre. En fait, la plupart des recherches étudiées au début de ce rapport ont recommandé des mesures de prévention et de maintien de l'ordre (ciblées) de la part de la police, de concert avec les organismes communautaires de services aux jeunes et d'autres organisations sociales, pour assurer une prévention et une réduction efficaces des problèmes de bandes. Il ne suffit donc peut-être pas d'accorder priorité à l'un ou à l'autre (prévention par rapport au maintien de l'ordre); en effet, les deux nécessitent peut-être une attention égale. Voici ce qui a été observé :

Les services de police du monde entier en sont venus à reconnaître la nécessité d'associer l'intervention (mesures de maintien de l'ordre) à la prévention (s'attaquer aux causes fondamentales de la criminalité). Par conséquent, la notion

de prévention du crime par la voie du développement social (PCDS) a été mise au point. La police nationale du Canada, la Gendarmerie royale du Canada, a intégré la lutte contre les causes fondamentales de la criminalité dans sa stratégie, surtout quand il s'agit des jeunes. De même, les services de police provinciale et municipale de l'ensemble du pays ont créé des programmes ou des partenariats communautaires pour contribuer au développement social, et pour s'attaquer aux facteurs de risque qui rendent les gens plus vulnérables à l'activité criminelle et qui les exposent davantage à y participer (p. 5, Arcand et Cullen, 2005).

Toutefois, d'après les réactions des agents de police au Canada, Arcand et Cullen (2005) ont également signalé que, malgré l'approbation officielle de la participation des agents de police à la prévention du crime par la voie de l'intervention sociale :

De nombreux membres des services de police considèrent la prévention de la criminalité par la voie du développement social comme une attaque « douce » contre la criminalité. Plusieurs des membres interrogés à cause de leur participation aux projets de CPSD ont exprimé leur mécontentement face aux attitudes de leurs collègues qui ont tendance à être punitives et « agressives », plutôt que d'essayer de résoudre le problème. Fait intéressant, il semble que bon nombre de ces agents sont des membres plus jeunes, qui n'avaient pas assez d'années d'expérience avec la population pour se rendre compte que l'approche punitive n'a pas d'effet dissuasif et ne résout pas les problèmes sous-jacents tels que les facteurs de risques sociaux (p. 18).

Cette citation illustre l'incompatibilité apparente entre le maintien de l'ordre (le prototype de l'activité policière : « poursuivre le vilain garçon ») et les mesures préventives par la voie de l'intervention sociale. Il faut également mentionner que les agents de police affectés à l'intervention sociale ou aux activités de police communautaire ou de services d'approche, ou qui décident de s'y engager ne devraient pas le faire à titre de bénévoles – cela devrait faire partie intégrante de leurs fonctions, et être reconnu ainsi. Arcand et Cullen ont fait remarquer que malgré l'existence d'un mandat officiel, la participation de la police manque d'approbation officielle, surtout la GRC, dans de nombreux programmes prometteurs et efficaces, ce qui aboutit à une participation des agents de police affectés à ces tâches sur leur temps personnel, à titre de bénévoles, avec un risque d'« épuisement professionnel ». Un autre obstacle à la viabilité des programmes efficaces a été signalé, à savoir la courte durée générale de l'affectation d'environ deux ans pour la plupart des agents de police dans n'importe quelle collectivité. Nouer des liens avec la

police et la collectivité, ce qui est indispensable aux efforts de prévention, demande du temps et ainsi, souvent, une fois que ce lien est établi, l'agent de police est muté et remplacé par un autre.

Ces chercheurs ont cité le chef Edgar Macleod, président de l'Association canadienne des chefs de police :

[TRADUCTION]

L'ACCP a adopté en 2002 une résolution qui, essentiellement, approuve la fusion de la prévention de la criminalité par la voie du développement social et d'autres formules fructueuses. La même résolution reconnaît le rôle de la police comme facilitant davantage les approches de développement social communautaire. Nous sommes d'avis que les programmes ancrés dans la collectivité sont plus susceptibles d'être appuyés que les programmes qui dépendent directement des ressources policières. Nous croyons que la police devrait approuver et aider ouvertement les citoyens qui donnent généreusement de leur temps et de leur argent au développement social de notre jeunesse. Cette approche reconnaît également les exigences accrues de services imposées à des ressources policières limitées. La police a besoin de ce genre de soutien pour veiller à ce qu'un moins grand nombre de jeunes deviennent « à risque » face à la criminalité.

Toutefois, les données concernant les fonctions des agents de police, y compris des membres de la GRC, qui étaient en fait consacrées à ce type de programmes ont démontré que cette déclaration ne s'était pas encore traduite par une intervention cohérente.

Certaines des recommandations formulées par les agents de police et citées par Arcand et Cullen se résument comme suit :

- Assurer un financement viable, pas seulement pour des études pilotes d'une durée d'un an ou deux.
- Engagement sincère des agents principaux de la prévention du crime, parce qu'une **réelle intervention policière** est importante. Il faut la favoriser, la mettre en œuvre et la récompenser – plutôt que les policiers le fassent de manière bénévole.

- Créer des programmes de prévention proactifs de la criminalité, plutôt que des programmes réactifs.
- Une formation en création de partenariats efficaces est nécessaire.
- Besoin de temps, de formation et de ressources pour effectuer une bonne évaluation des programmes.
- Créer des réseaux avec d'autres services de police dans l'ensemble du pays serait utile.
- La GRC devrait inclure de l'information sur les facteurs de risque sociaux dans les programmes de formation nationaux des policiers.

En décrivant l'approche adoptée pour lutter contre les activités des bandes, Wakeling (2003) a déclaré que l'orientation généralement réactive de la police a été remplacée par une insistance sur la prévention de la criminalité par la voie d'interventions policières axées sur les problèmes ou d'interventions policières communautaires à Stockton (Californie). Il a également signalé que cette approche proactive s'appliquait à d'autres partenaires dans l'Operation Ceasefire; les représentants de tous les organismes et institutions du système de justice pénale, et ce, à tous les niveaux, ont pris contact avec les jeunes à haut risque *avant* qu'ils ne commettent un crime de violence grave. Ces représentants, notamment les travailleurs des programmes de services d'approche auprès des bandes, les prestataires de services sociaux et le clergé ont indiqué clairement que la violence entraînerait des conséquences vraiment très dures en termes de maintien de l'ordre, et que choisir une véritable solution de rechange à la violence pourrait sauver la vie de bien des jeunes.

Le programme Norfolk Police Assisted Community Enforcement est un autre exemple d'un programme d'intervention policière communautaire au moins partiellement efficace pour lutter contre les problèmes des bandes de jeunes dans les quartiers de logements à faible revenu (Cronin, 1994). Weston (1995) a décrit une autre initiative de police communautaire du Service de police de Reno qui a formé une équipe d'intervention communautaire (CAT) composée de représentants des quartiers minoritaires, des

responsables d'organismes de services communautaires et de dirigeants politiques. Ce programme CAT est axé sur l'intervention dans les cas de membres de bandes violentes, ainsi que sur les efforts de prévention pour d'autres membres de bandes qui ne sont pas considérés comme des irréductibles. Le programme n'a pas été évalué de manière indépendante, mais les responsables locaux croient en son succès.

Nous avons déjà signalé l'observation de Huff (2002) :

[TRADUCTION]

[...] Les bandes ne sont pas *le* problème; elles sont plutôt une variable dépendante – un symptôme de variables plus fondamentales, indépendantes et antérieures qui comportent de nombreuses conséquences dysfonctionnelles pour notre société, dont l'une est la criminalité liée aux bandes (p. 293).

Face à cette réalité, récemment, à l'instar de la Safer Sunderland Strategy à Sunderland (Royaume-Uni), la GRC a dressé un plan pour élaborer et mettre en œuvre un programme de prévention et de réduction de la criminalité au Nunavut (communication personnelle), sous forme de projet pilote mené de concert avec les membres de la collectivité, les partenaires fédéraux et territoriaux, municipaux et autochtones et des ONG. Le Northern Youth Action Strategy Community Pilot Project est un projet de trois ans qui tente d'atteindre les objectifs à long terme suivants : sécurité dans les collectivités, santé de la population, bien-être des collectivités, apprentissage, perfectionnement et travail. Des rapports provisoires annuels et un rapport final à la fin de la troisième année seront publiés pour évaluer les résultats. Cette formule ne vise pas précisément à lutter contre le problème des bandes de jeunes; toutefois, elle est censée entraîner des avantages plus généraux pour l'ensemble de la collectivité.

La Safer Sunderland Strategy indique que Sunderland avait surtout recouru à l'approche réactive et axée sur le maintien de l'ordre pour traiter les symptômes plutôt que pour s'attaquer aux causes fondamentales de la criminalité, du désordre et de la toxicomanie. Cette stratégie avait pour but de remédier à cette situation en se concentrant sur la prévention de la criminalité et de la toxicomanie, en repérant les personnes et les lieux à

risque, en intervenant de manière précoce auprès des personnes à risque, en assurant un soutien et une réintégration pour ceux qui en besoin, ainsi qu'en prenant des mesures promptes de maintien de l'ordre au besoin. La Safer Sunderland Strategy recourt à une approche globale pour lutter contre la criminalité et le désordre, et englobe des stratégies pour s'attaquer à divers problèmes tels que le logement, le problème des sans-abri, la sécurité des quartiers des collectivités et du réseau routier local, les soins de santé pour les jeunes et les adultes qui souffrent d'alcoolisme et de toxicomanie, la stratégie prioritaire auprès des délinquants, un plan de participation des entreprises, un partenariat stratégique avec les jeunes et les enfants, une stratégie de prévention, un plan de gestion des centres-villes, une déclaration d'intention et un accord de partenariat en matière de violence familiale, une stratégie culturelle, un plan de service à l'enfance, le plan 2 d'éducation, un plan d'apprentissage des adultes, une stratégie de soutien aux études, des cadres de régénération de quartiers, une stratégie de développement économique et un plan de développement local.

Cette approche est basée sur l'hypothèse voulant que s'attaquer à la criminalité et au désordre sous toutes leurs formes consisterait à s'attaquer aux causes fondamentales de la criminalité chez les jeunes et contribuerait à assurer une plus grande sécurité des collectivités.

Est-ce que les stratégies de lutte contre les activités de bandes de jeunes sont différentes de celles qui sont appliquées pour lutter contre la criminalité aléatoire chez les jeunes?

Certaines données indiquent que les facteurs de risque pour les comportements problématiques des adolescents au sein ou en dehors des bandes sont très semblables. Par exemple, Kathleen Coolbaugh et Cynthia J. Hansel (2000) ont constaté que, pour les collectivités, les facteurs de risque des comportements problématiques d'adolescents se résumaient comme suit : disponibilité de la drogue et des armes à feu, lois et normes communautaires favorables à la toxicomanie, aux armes à feu et à la criminalité; portrait de la violence décrit par les médias; transitions et mobilité; faible attachement aux

quartiers et piètre organisation communautaire et, enfin, dénuement économique extrême. Les facteurs de risque familiaux ont été résumés comme suit : antécédents familiaux de comportements problématiques, problèmes de gestion familiale, conflit familial, attitudes favorables des parents envers le comportement problématique et participation à ce dernier. Les facteurs de risque scolaires étaient les suivants : comportement antisocial précoce et persistant, échec scolaire dès l'école primaire et manque d'engagement à l'école. Les facteurs de risque individuels et concernant les camarades étaient l'esprit de rébellion, les amis qui participent au comportement délinquant, les attitudes favorables au comportement problématique, l'initiation précoce au comportement problématique, la toxicomanie, la délinquance, la grossesse chez les adolescentes, le décrochage scolaire et la violence. La similarité de ces variables de facteurs de risque dans la participation aux bandes est évidente, comme en atteste la description ci-dessous.

À l'instar de ce qui précède, les recherches sur les bandes de jeunes ont constamment démontré (p. ex. : Braga et coll., 2002; Wyrick et Howell, 2004) que les facteurs de risque se résument comme suit : facilité d'accès à l'alcool, à la drogue et aux armes à feu; un milieu hautement criminel, désorganisé, défavorisé et instable; dénuement économique; attitudes négatives envers l'école et faible attachement à cette dernière, étiquetage négatif par les enseignants, fonctionnement inadéquat des écoles, école buissonnière, suspension et décrochage scolaire, criminalité parentale, violence familiale, manque de supervision, de discipline et de soins parentaux, camarades délinquants ou impliqués dans les bandes ou camarades toxicomanes ou alcooliques; attitudes antisociales et comportement agressif, manque de compétences sociales, victimisation ou exposition à la violence. Par ailleurs, les facteurs protecteurs sont la présence d'adultes qui aiment et soutiennent les jeunes (parents, enseignants ou autres), les possibilités d'activités prosociales, les normes sociales bien établies dans des quartiers stables, les écoles très efficaces, les parents efficaces et l'attachement à une famille « normale », de bonnes relations avec un groupe de camarades prosocial, et les compétences sociales.

Thornberry et ses associés (2004) ont tenté de comprendre les causes et les corrélations du comportement délinquant en menant une recherche longitudinale (Denver Youth Survey, Pittsburgh Youth Study et Rochester Youth Development Study) au cours des 17 dernières années. Conformément à leur recherche précédente, ils ont constaté que le degré de délinquance auto-déclaré par les jeunes qui étaient maltraités (ex. : violence physique, agression sexuelle, négligence) au cours de l'adolescence était beaucoup plus élevé (69,8 %) que chez ceux qui n'avaient jamais été maltraités, et que le degré de délinquance chez les enfants maltraités au cours de leur enfance et de leur adolescence était le plus fort (71,4 %). Ils ont aussi examiné les explications possibles de la relation étroite observée entre l'appartenance à une bande et la délinquance, et ont conclu ce qui suit :

[TRADUCTION]

Les membres individuels de bandes ne sont pas fondamentalement différents de ceux qui ne sont pas membres, mais lorsqu'ils sont dans la bande, cette dernière facilite leur implication dans la délinquance. [...] C'est précisément ce que les données de Rochester ont démontré. [...] Ce phénomène a été constaté dans une étude échelonnée sur une période de quatre ans, et ce, pour diverses infractions, surtout la violence, la vente de drogue, la propriété et l'utilisation d'armes à feu illicites... Bon nombre des conclusions de Rochester sur l'appartenance aux bandes ont été reproduites dans un échantillon à haut risque de Denver. [...] Les mécanismes sociaux de participation active à une bande facilitent ou renforcent manifestement la participation au comportement délinquant (p. 10).

Toutefois, ils ont également signalé que les membres des bandes, par rapport aux autres, étaient :

[TRADUCTION]

plus susceptibles de participer à des niveaux plus élevés de délinquance mineure et grave et d'utilisation ou de consommation de drogue, étaient plus impliqués avec des camarades délinquants, et fréquentaient moins des camarades conventionnels. Ils semblent aussi moins convaincus du caractère répréhensible du comportement délinquant et plus portés à l'excuser (p. 14).

Donc, il serait utile de fournir le soutien, l'orientation et les services appropriés pour s'attaquer à ces causes fondamentales au sein de la collectivité, de la famille et des

écoles, pour lutter non seulement contre les problèmes de bandes mais aussi contre la délinquance aléatoire chez les jeunes. Les efforts de prévention devraient être assortis de mesures de suppression ciblée des activités de quelques récidivistes qui, en général, participent à la plupart des crimes violents. Toutefois, la formation et l'expansion de bandes comportent d'autres facteurs, comme nous l'avons déjà mentionné et, si l'on veut résoudre le problème, il serait utile voire indispensable de procéder à une collecte et à une analyse minutieuses des données concernant les secteurs d'activités intenses des bandes, le type d'infractions commises et les principaux délinquants. La recherche indique également que la plupart des bandes de jeunes sont dotées d'une structure fluide, selon laquelle un chef peut facilement être remplacé et d'autres membres recrutés si nécessaire. Par conséquent, l'arrestation ou la neutralisation d'un membre, voire d'un chef, ne signifie pas nécessairement que la survie de la bande sera mise en cause ou ses activités criminelles réduites. Un problème connexe se présente comme suit : la nature de la sanction imposée aux bandes de jeunes et leur neutralisation de par leur incarcération pendant plusieurs années les préparent rarement à un autre mode de vie et, dans bien des cas, leur donnent l'occasion de nouer des liens permanents avec des criminels adultes irréductibles. De nombreux chercheurs cités ci-dessus ont donc recommandé de proposer une véritable alternative, telle que l'acquisition de compétences qui pourraient leur offrir des débouchés d'emploi acceptables.

Conclusion

D'après les recherches, certaines des raisons communes qui expliquent pourquoi les bandes de jeunes pourraient prendre de l'essor ont trait à la satisfaction de besoins fondamentaux tels que les suivants :

vraies possibilités d'un meilleur mode de vie
affection, camaraderie et sentiment d'appartenance
reconnaissance, estime de soi et acceptation

pouvoir, statut et excitation
structure, débouchés et discipline
sécurité physique et protection

De toute évidence, les institutions sociales qui répondent normalement à ces besoins sont la famille, l'école, le quartier et la collectivité ou la société. Par conséquent, les facteurs de risque qui accroissent la probabilité que les jeunes dont ces besoins ne sont pas satisfaits de manière saine risquent souvent de commettre des actes criminels et de susciter la prolifération des bandes. Ceci émane de la perception faussée des jeunes qui croient que le seul choix qu'ils ont pour survivre ou pour gagner de l'argent consiste à s'engager dans des activités criminelles ou à appartenir à une bande. Les facteurs de risque comportent parfois le fait de grandir dans des quartiers défavorisés et désorganisés et dans des familles instables, appauvries et dysfonctionnelles, un piètre rendement scolaire, un faible attachement aux enseignants et à l'école, la fréquentation de camarades délinquants et, enfin, la tendance à adopter diverses formes de comportements problématiques. Ces facteurs de milieu de vie, tels que l'expérience du racisme et d'un statut social marginalisé, de la pauvreté, du manque de soutien familial et communautaire, et le portrait dépeint par les médias de la violence et du mode de vie criminel sont souvent liés aux facteurs de risque primaires.

Par conséquent, dans tout programme de prévention, des efforts intensifs visant à réduire les facteurs de risque pour les jeunes s'imposent. Par ailleurs, les facteurs protecteurs sont considérés comme étant la haute estime de soi, un niveau élevé de compétences sociales, intellectuelles et de résolution des problèmes, et un bon rendement scolaire, facteurs qui sont souvent soit la source, soit la conséquence d'un bon soutien familial, de la discipline et de l'orientation, de bons modèles de rôle dans le quartier et la collectivité, et d'un espoir réaliste de débouchés positifs dans la vie.

Donc, tout effort de prévention et d'intervention doit s'appuyer sur le principe fondamental suivant : les programmes doivent tenter d'offrir aux jeunes à risque et

impliqués dans les bandes des occasions positives de répondre à ces besoins. En d'autres termes, tout programme de réduction des bandes doit comporter le soutien et l'orientation pour les familles, surtout pour les familles et les collectivités de jeunes à risque qui sont difficiles d'accès, l'éducation et la formation pour permettre aux jeunes de gagner honnêtement leur vie, l'acquisition de compétences en matière de résolution des conflits et les activités de loisirs (par exemple des programmes parascolaires) qui offrent aux jeunes un autre mode de vie sain, ainsi qu'un sentiment d'estime de soi et de respect de soi. Les programmes anti-intimidation peuvent également aider à réduire la dépendance des enfants et des adolescents envers la violence physique pour affirmer leur pouvoir et y trouver une source d'excitation, ou tout simplement encourager la résolution de conflits. Dans le présent rapport, nous avons fourni des exemples de programmes qui ont été évalués et jugés efficaces, parce qu'ils comportaient ces éléments. Il est facile de constater que la police à elle seule ne peut fournir les remèdes diversifiés qu'exige la résolution de problèmes socioéconomiques complexes qui sont à la base même de la présence généralisée des bandes.

Les preuves empiriques ont démontré que la mobilisation de la collectivité était l'une des stratégies les plus efficaces pour régler ce problème des bandes. Il s'agit entre autres de susciter le soutien et la pleine participation de la population des quartiers, des églises, et des organismes de vulgarisation, d'éducation et de services sociaux, tant dans les milieux ruraux qu'urbains, et ce, à tous les niveaux socioéconomiques et dans les quartiers racialement homogènes ou diversifiés qui sont touchés. La mobilisation de la collectivité ainsi que le renforcement et le partage des ressources au niveau de la base doivent être intégrés à des stratégies de prévention à long terme dans tout programme de réduction des bandes.

La recherche signale aussi l'efficacité d'une stratégie à multiples facettes comportant de multiples partenaires, qui soit globale et bien dosée pour prévenir, réduire et lutter contre les problèmes des bandes. Les jeunes et les médias devraient être considérés comme les principaux joueurs parmi ces partenaires. L'ensemble des preuves empiriques analysées

dans le présent rapport semble suggérer qu'une combinaison de stratégies de prévention, d'intervention et de suppression ciblée (de membres de bandes violents connus) est la solution la plus efficace pour s'attaquer au phénomène des bandes. Il est également crucial, selon Spergel (1995), expert reconnu en recherche sur les bandes, d'élaborer des politiques et des programmes basés sur un bon ciblage des institutions et des jeunes, sur le degré de participation des jeunes dans les bandes et sur le stade du problème des bandes dans la collectivité.

Enfin, toute stratégie d'intervention devra tenir compte de la situation politique éventuelle de la situation – par exemple, la perception d'être trop dur plutôt que trop indulgent envers les jeunes. Il faudra trouver le bon équilibre dans cette approche et, pour susciter le soutien de la collectivité, être perçu par la collectivité comme étant juste et sensé. La GRC a déjà souligné l'intervention policière axée sur les problèmes et basée sur l'observation, l'analyse et la réaction ciblée dans la formation de ses cadets. Une situation aussi complexe que ce problème omniprésent et sans cesse croissant de bandes de jeunes, surtout en cas de tensions raciales éventuelles, peut exiger une éducation et une formation poussées des policiers qui leur permettront de parfaire leurs compétences interpersonnelles et de résolution de problèmes complexes.

Recommandations

1. Dans l'élaboration de tout programme ou politique, il faudrait d'abord que les parties prenantes de la collectivité reconnaissent l'existence du problème des bandes et qu'elles évaluent de manière systématique et globale la nature et l'ampleur du problème de chaque collectivité. Cet exercice consisterait entre autres à évaluer de manière objective l'ampleur du problème, la nature des bandes et de leurs activités, et la perception qu'en a la population du quartier.

2. Il faudrait procéder à une collecte systématique des données officielles sur les bandes de jeunes et de leurs activités criminelles auprès des agents de probation et de libération conditionnelle, des organismes communautaires de services à la jeunesse, des procureurs, des agents de services correctionnels et de la population locale. Les chercheurs ont également signalé que [TRADUCTION] « les enquêtes proactives à long terme visant des bandes entières sont plus efficaces que les enquêtes réactives à court terme de certains membres de bandes » (OJJDP, 2000). [D'après un rapport de l'EPPS publié en 2005, Statistique Canada a ajouté de nouveaux éléments de données pour repérer les activités du crime organisé et des bandes de rue dans la dernière version de l'enquête sur la criminalité basée sur des incidents, DUC2 ou Programme de déclaration uniforme de la criminalité (Centre canadien de la statistique juridique, 2005)].

3. Les responsables du maintien de l'ordre sont bien placés pour assurer le leadership dans la prévention des bandes et dans la réduction de ce phénomène. Toutefois, les preuves empiriques soulignent l'avantage de la coordination entre organismes, et il semble que l'élaboration de tout programme ou politique a plus de chances de réussir si d'autres institutions communautaires (p. ex. : écoles, milieu de la recherche universitaire, église, organisations de jeunes et familles), organismes de services (p. ex. : travailleurs des services d'approche, clubs tels que le Boys' and Girls' Club) et membres du système judiciaire (décideurs, agents de probation, procureurs et avocats de la défense) font également partie de l'équipe. En fait, la recherche indique que la mobilisation de la collectivité au niveau de la population locale est la façon la plus efficace de régler le problème des bandes. Les représentants de jeunes à risque et de ceux qui font partie des bandes pourraient aussi s'avérer de précieuses ressources.

4. Les principaux acteurs doivent s'entendre sur la définition de termes tels que « bandes de jeunes », « activités des bandes », « codes de bandes », sur les principes de la prévention, de l'intervention et de la suppression, sur les stratégies immédiates, provisoires et à long terme et leurs objectifs, ainsi que sur l'attribution des responsabilités de chacun.

5. Les stratégies qui allient les éléments de prévention, d'intervention et de suppression semblent les plus efficaces pour lutter contre le problème des bandes. Inculquer des compétences prosociales aux jeunes à risque, aux jeunes impliqués dans des bandes et surtout à ceux qui veulent en sortir; leur offrir également des possibilités de formation et des débouchés d'emploi pour les amener à adopter un modèle de vie sain : Tous ces éléments doivent faire partie intégrante de tout programme de prévention ou d'intervention.

6. Il faut sensibiliser davantage les parents et les enseignants de jeunes à risque ou impliqués dans des bandes aux fins d'assurer la prévention, l'orientation et le soutien nécessaires pour mener une intervention efficace. Les données prouvent que les facteurs de risque d'adhésion à une bande et du maintien au sein de cette bande sont issus de nombreuses sources, dont les tendances de la personnalité de chacun, une famille dysfonctionnelle, un piètre rendement scolaire, la fréquentation de camarades délinquants et l'existence de collectivités ou de quartiers désintégréés. Tout programme efficace de prévention, d'intervention et de suppression des bandes devrait donc porter sur l'ensemble de ces variables.

7. Il faudrait prêter attention à la collecte de données courantes par la voie d'enquêtes dans l'ensemble de la collectivité, d'autodéclarations de jeunes et de dossiers officiels, de surveillance et d'échange d'information concernant les bandes. Ceci permettrait de mettre en œuvre des stratégies connexes de collaboration en matière de contrôle social officiel (par la voie du maintien de l'ordre et de la surveillance stratégique) et officieux (collaboration de la population de la collectivité pour assurer la sécurité, l'ordre et la discipline). La collecte de données exactes est indispensable si l'on veut aborder les problèmes des bandes de manière ciblée. Nous avons vu que dans les secteurs à risque, la sensibilisation, l'éducation et la formation du type de Gang Resistance Education and Training (G.R.E.A.T.) pourraient s'avérer bénéfiques; dans les secteurs où sévissent déjà les bandes, l'intervention pourrait être efficace, tandis que là où le problème de bande est

déjà sérieux, la suppression ciblée (comme cela fut fait à Boston) pourrait s'avérer nécessaire.

8. Il est indispensable de prévoir des ressources suffisantes et de bien les répartir si l'on veut que pareille initiative s'avère efficace.

9. Il faudrait ajouter un volet d'évaluation pour que l'information sur ce problème social important puisse se multiplier et contribuer à l'élaboration de programmes et stratégies efficaces dans l'avenir.

Références

Arbreton, Amy, et Wendy S. McClanahan. *Targeted Outreach: Boys and Girls Clubs of America's Approach to Gang Prevention and Intervention*, Philadelphie, Pa., Public/Private Ventures, 2002.

Arnette, J.L. et M.C. Walsleben. « Combating Fear and Restoring Safety in Schools », *Juvenile Justice Bulletin*. Washington, DC, U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, 1998.

Arcand, MaryAnne et Julie E. Cullen (MaryAnne Arcand & Associates). *Des pratiques prometteuses : Enquêtes sur le rôle de la police canadienne dans la prévention du crime grâce au développement social*, 2004.

Astwood Strategy Corporation. *Résultats de l'enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes 2002*, publié grâce à une contribution du ministère du Solliciteur général du Canada, aujourd'hui ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada, 2003.

Braga, Anthony, David Kennedy, Elin Waring et Piehl Anne Morrison. « Problem-Oriented Policing, Deterrence, and Youth Violence : An Evaluation of Boston's Operation Ceasefire », *Journal of Research in Crime and Delinquency* 28(3), (p. 195-225), 2001.

Braga, Anthony A. et David M. Kennedy. « Reducing Gang Violence in Boston », ch. 9, dans Winifred L. Reed and Scott H. Decker (dir. pub.), *Responding to Gangs: Evaluation and Research*, National Institute of Justice, 2002.

Braga, Anthony A., David M. Kennedy et George E. Tita. « New Approaches to the Strategic Prevention of Gang and Group-Involved Violence ». Dans Huff, C. Ronald (dir. pub.), *Gangs in America*, Thousand Oaks, Sage Publications, 2002.

Braga, A.A. *Gun Violence Among Serious Young Offenders. Problem-Oriented Guides for Police*. Problem-Specific Guides Series. N° 23. Washington, DC, Office of Community Oriented Policing Services, 2004.

Brown, Maureen J. *In Their Own Voices: African-Canadians in the greater Toronto area share their experiences of police profiling*. Commandé par l'African American Community Coalition on Race Profiling, 2004.

Bullock, Karen et Nick Tilley. *Shootings, Gangs and Violent Incidents in Manchester: Developing a Crime Reduction Strategy*. Crime Reduction Research Series Paper 13. Home Office, Royaume-Uni, 2002.

California Attorney General's Office et California Health and Human Services Agency. « Ending Gang Homicide: Deterrence Can Work », *Perspectives on Violence Prevention*, 2003.

Institut canadien de formation. *Youth Justice in Canada: a resource manual*. Extrait sur les bandes de jeunes (p. 40-45). Toronto, 2003.

Caputo Tullio. *À l'écoute des jeunes : Une revue des documents de recherche et de consultation – Rapport final présenté à l'Agence de santé publique du Canada*, Ottawa, 2003.

Coolbaugh, Kathleen et Cynthia J. Hansel. *The Comprehensive Strategy: Lessons Learned From the Pilot Sites - Risk Factors for Health and Behavior Problems*, *Juvenile Justice Bulletin*, OJJDP, US Dept of Justice, 2000.

Cronin, R. *Innovative Community Partnerships: Working Together for Change. Program Summary*. Washington, DC, U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, 1994.

Cureton, Steven, R. « Introducing Hoover: "I'll Ride for You, Gangsta" », C. Ronald Huff (dir. pub.), *Gangs in America*. Thousand Oaks, Sage Publications, 2002.

Curry, David G. « Self-reported Gang Involvement and Officially Recorded Delinquency », *Criminology*, volume 38 (4), 2000.

Curry, E. *Confronting Crime : « Looking Toward the Twenty-First Century »*, *Justice Quarterly* : volume 6, 5-25. (cité dans Sheldon, Tracy et Brown (2004). *Youth Gangs in American Society*. Canada: Thomson Wadsworth, 1989.

Curry, G. D. et A. Spergel. « Gang Homicide, Delinquency and Community », *Criminology*, 26 : 381-405. cité dans Sheldon, Tracy et Brown (2004), 1988.

Curry, David G., Scott H. Decker et Arlen Egley, Jr. « Gang Involvement and Delinquency in a Middle School Population », *Justice Quarterly*, volume 19 (2), 2002.

Curry, G. David et Scott H. Decker. *Confronting Gangs: Crime and Community*, 2^e éd., Los Angeles : Roxbury. Cité dans Delaney, Tim (2005), *American Street Gangs*. Upper Saddle River, NJ, Prentice Hall, 2003.

Dahmann, Judith (). *An Evaluation of Operation Hardcore: A Prosecutorial Response to Violent Gang Criminality*. Washington, DC, U.S. Department of Justice, National Institute of Justice. Réimprimé dans *The Modern Gang Reader*, sous la direction de M.A. Klein, C.L. Maxson et J. Miller, 1995. Los Angeles, CA, Roxbury Publishing Company (p. 301–303), 1983.

Decker, Scott H. et Janet L. Lauritsen. « Leaving the Gang ». Dans Huff, Ronald C. (dir. pub.) *Gangs in America*. Thousand Oaks, Sage Publications, 2002.

Delaney, Tim. *American Street Gangs*. Upper Saddle River, NJ, Prentice Hall, 2005.

Esbensen, F. A. et Osgood, D. W. « Gang Resistance Education and Training (GREAT): Results from the national evaluation », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 36(2), (p. 194-225), 1999.

Esbensen, F.A. *Preventing Adolescent Gang Involvement*, Youth Gang Series. Washington, DC, US Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, 2000.

Esbensen, F.A, D. Osgood, T. Taylor, D. Peterson et A. Freng. « How Great Is G.R.E.A.T.? Results From a Longitudinal Quasi-Experimental Design », *Criminology and Public Policy*1 (1), (p. 87-118), 2001.

Esbensen, F.A, Adrienne Freng, Terrance J. Taylor et D. Wayne Osgood. National Evaluation of the Gang Resistance Education and Training (G.R.E.A.T.) Program. Chapitre 5 dans Winifred L. Reed et Scott H. Decker (dir. pub.), *Responding to Gangs : Evaluation and Research*, National Institute of Justice, 2002.

Fédération canadienne des municipalités. *La violence chez les jeunes et l'activité des bandes de jeunes : Réponses aux préoccupations communautaires* – projet financé par le ministère du Solliciteur général du Canada et le ministère de la Justice du Canada. FCM 3504, DSS Catalogue # : JSR2-56/1994, ISBN # : 0-662-22437-X, 1994.

Fédération canadienne des municipalités - Weiler, Richard, Tullio Caputo, Deborah Gordon, Katharine Kelly, Lisa Plosenski, Lara Green et Debra Sladden pour le compte de la FCM. *La violence chez les jeunes et l'activité des bandes de jeunes : Réponses aux préoccupations communautaires*, 2002.

Fleisher, M.S. *Dead End Kids: Gang Girls and the Boys They Know*. Madison, WI, University of Wisconsin, 1998.

Fleisher, Mark. *Doing Field Research on Diverse Gangs*. Dans Huff, Ronald C. (dir. pub.) *Gangs in America*. Thousand Oaks, Sage Publications, 2002.

Fleming, Jenny (). « “Working Together”: Neighbourhood Watch, Reassurance Policing and the Potential Partnerships », *American Institute of Criminology – Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*. (N° 303), 2005.

Fritsch, E. J., Caeti, T. J., Taylor, C. et Robert W. « Gang suppression through saturation patrol, aggressive curfew, and truancy enforcement: A Quasi-experimental test of the Dallas anti-gang initiative », *Crime and Delinquency*, (45(1), 122-140), 1999.

Gouvernement du Royaume-Uni. *Safer Sunderland Strategy*, disponible à l'adresse suivante : www.sunderland.gov.uk/safersunderland, 2005.

Hagedorn, John M. « Gangs and the Informal Economy ». Dans C. Ronald Huff (dir. pub.), *Gangs in America*. Thousand Oaks, Sage Publications, 2002.

Howell, James C. *Youth Gang Drug Trafficking and Homicide: Policy and Program Implications*, <http://ojjdp.ncjrs.org/jjjournal/jjjournal1297/gang.html>

Howell, J.C. *Guide for Implementing the Comprehensive Strategy for Serious, Violent, and Chronic Juvenile Offenders*. Washington, DC, U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, 1995.

Howell, J. C. *Youth Gang Programs and Strategies: Summary*. National Youth Gang Center, Institute for Intergovernmental Research, OJJDP, 2000.

Howell, James C. « Promising Programs for Youth Gang Violence Prevention and Intervention », *Understanding Contemporary Gangs in America*, 2000.
Rebecca D. Petersen (dir. pub.), Upper Saddle River, NJ, Prentice-Hall. Cité dans Delaney, 2005.

Howell, James C. et Arlen Egley. *Joining and Leaving Gangs. Institute for Intergovernmental Research, USA*, www.iir.com/nygc (National Youth Gang Center), 2005.

Howell, James C., John P. Moore et Arlen Egley Jr. « The Changing Boundaries of Youth Gangs ». Dans Huff, Ronald C. (dir. pub.) *Gangs in America*. Sage Publications (pages 3 -18), 2002.

Huff, C.R. *Comparing the Criminal Behavior of Youth Gangs and At-Risk Youth*. Research in Brief. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, National Institute of Justice, 1998.

Huff, C. Ronald (dir. pub.). *Gangs in America*. Thousand Oaks, Sage Publications, 2002.

Huff, Ronald C. et Kent H. Shafer. « Gangs and Community-Oriented Policing ». Dans Huff, C. Ronald (dir. pub.), 2002. *Gangs in America*, Thousand Oaks, Sage Publications, 2002.

Jankowski, M. S. *Islands in the Street: Gangs and American Society*. Berkeley : University of California Press, 1990 (cité dans Sheldon, Randall J., Sharon K. Tracy et William B. Brown, *Youth Gangs in American Society*. Canada, Thomson Wadsworth, 2004.

Johnson, Stephen C. *North American Youth Gangs: Patterns and Remedies*. The Kathryn et Shelby Cullom Davis Institute for International Studies, The Heritage Foundation – témoignage déposé devant le Subcommittee on the Western Hemisphere U.S. House of Representatives, Washington, D.C, 2005.

Kanof, Marjorie E. *Youth Illicit Drug Use Prevention: DARE Long-Term Evaluations and Federal Efforts to Identify Effective Programs*, United States General Accounting Office, Washington, DC (20548), 2003.

Kent, Douglas R., Stewart I. Donaldson, Phelan A. Wyrick et Peggy J. Smith. « Evaluating Criminal Justice Programs Designed to Reduce Crime by Targeting Repeat Gang Offenders », *Evaluation and Program Planning*, (23 : p. 115-124), 2000.

Klein, M. *The American Street Gang*. New York, Oxford University Press, 1995.

Klein M. et C. Maxson. « "Rock Sale" in South Los Angeles », *Sociology and Social Research*, (69 : 561-565), 1985. Cité dans Shelden, Tracy et Brown, 2004.

Knox, George W. et Andrew V. Papachristos. *The Vice Lords: A Gang Profile Analysis*. Peotone, Illinois, New Chicago School Press, Inc., 2002.

Lees, Mary H., Human Development Department, Mary Deen, Extension Youth Development Specialist, Louise Parker, Extension Family Economics Specialist, Washington State University. « Why Do Young People Join Gangs? » (extrait de *Research Review: Gang and Violence* publié dans Internet), 2005.

Lizotte, Alan J., Marvin D. Krohn, James C. Howell, Kimberly Tobin et Gregory Howard. « Factors Influencing Gun Carrying Among Young Urban Males Over the Adolescent-Young Adult Life Course », *Criminology*, volume 38 (3), 2000.

Maxson, C.L., Woods, K. et Klein, M.W. « Street gang migration: How big a threat? », *National Institute of Justice Journal*, (230 : p. 26-31), 1995.

McClanahan, Wendy S. *Alive at 25: Reducing Youth Violence Through Monitoring and Support*. Philadelphie, Pa., Public/Private Ventures. McClanahan, 2004 YVRP, 2004.

Maxson, C.L. *Street Gang Members on the Move: The Role of Migration in the Proliferation of Street Gangs in the U.S.*, Report to the National Youth Gang Center. Tallahassee, FL, National Youth Gang Center, 1996.

Mellor, Brian, Leslie MacRae, Monica Pauls et Joseph P. Hornick. Institut canadien de recherche sur le droit et la famille (ICRDF). *Les gangs de jeunes au Canada : Examen préliminaire des programmes et services*. Rédigé pour le compte de Sécurité publique et Protection civile Canada, 2005.

Meeker, James W. et Bryan Vila. « Issues in Developing and Maintaining a Regional Gang Incident Tracking System ». Dans C. Ronald Huff (dir. pub.), *Gangs in America*. Thousand Oaks, Sage Publications, 2002.

Meeker, James W., Katie J.B. Parsons et Bryan J. Vila. « Developing a GIS-Based Regional Gang Incident Tracking System ». Chapitre 10 dans Winifred L. Reed et Scott H. Decker (dir. pub.), *Responding to Gangs: Evaluation and Research*, National Institute of Justice, 2002.

Miller, Jody. « The Girls in the Gang - What We Have Learned from Two Decades of Research ». Dans Huff, C. Ronald (dir. pub.) *Gangs in America*, Thousand Oaks, Sage Publications, 2002a.

Miller, Jody. « Young Women in Street Gangs: Risk Factors, Delinquency, and Victimization Risk ». Chapitre 3 dans Winifred L. Reed et Scott H. Decker (dir. pub.), *Responding to Gangs: Evaluation and Research*, National Institute of Justice, 2002b.

Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, gouvernement de l'Ontario (2005). Semaine de la prévention du crime : *Renforcer la sécurité des collectivités*. www.ogov.newswire.ca/ontario/GPOE/2005/11/03/

Moore, J. W. 1998. « Understanding Youth Street Gangs: Economic Restructuring and the Urban Underclass ». Dans M. W. Watts (dir. pub.), *Cross-Cultural Perspectives on Youth and Violence* (pages 65-78), Stamford, CT: JAI.

National Youth Gang Center, US Department of Justice. *Highlights of the 2002-2003 National Youth Gang Surveys - OJJDP Fact Sheet*, 1998 et 2002-2003.

Office of the Juvenile Justice and Delinquency Prevention, US Department of Justice. *Youth Gang Programs and Strategies: OJJDP Summary*, 2000.

Office of the Juvenile Justice and Delinquency Prevention (OJJDP), US Department of Justice - Walter B. Miller. *The Growth of Gang Problems in the US 1970 – 98*, 2001.

OJJDP. « New Program Supports Community Anti-Gang Efforts », *News @ a Glance*, volume II, n° 5, 2003.

Phillips, Margaret B. « A Hedgehog Proposal ». *Crime and Delinquency* (37 : 555-574), 1991. Cité dans Sheldon, Tracy et Brown. *Youth Gangs in American Society*. Canada, Thomson Wadsworth, 2004.

Cabinet du Premier ministre. Réaction du gouvernement du Canada pour répondre à la violence commise à l'aide d'armes à feu. Document d'information, Toronto, Ontario, 2005.

- Ramsey, Alison, James Rust et Susan Sobel. Evaluation of the Gang Resistance and Training Program: A School-Based Prevention Program. *Education*, (124(2) : p. 297-309), 2003.
- Reed, Winnifred L. et Scott H. Decker (dir. pub.). *Responding to Gangs: Evaluation and Research*. National Institute of Justice, États-Unis, 2002.
- Rich, T. « Mapping the path to problem solving », *National Institute of Justice Journal*, (octobre : p. 2-9), 1999.
- GRC. Assurer la sécurité du Canada et celle des collectivités (Internet), 2003.
- Sanders, W. *Gangbans and Drive-bys*. NY, Aldine de Gruyter, 1994.
- Scham, P.J. et L.K. Gaines. « Examining Delinquent Nongang Members and Delinquent Gang Members: A Comparison of Juvenile Probationers at Intake and Outcome », *Youth Violence and Juvenile Justice* (3(2), p. 99-115), 2005.
- Shelden, Randall G. « Detention Diversion Advocacy: An Evaluation ». Dans *Juvenile Justice Bulletin*, OJJDP, 1999.
- Sheldon, Randall J., Sharon K. Tracy et William B. Brown. *Youth Gangs in American Society*, 2004. Canada, Thomson Wadsworth.
- Shropshire, Steve and Michael McFarquhar (Shropshire, Steve et Michael McFarquhar Consultancy Group). *Developing Multi-agency Strategies to Address Street Gang Culture and Reduce Gun Violence*. Briefing n° 4 dans la série "Young People, Gang Culture and Gun Violence". www.iansa.org/documents/2002/gang_culture_and_young_people1, 2002.
- Solis, A., W. Schwartz et T. Hinton. *Gang Resistance Is Paramount (GRIP) Program Evaluation: Final Report*, 1^{er} octobre 2003. Los Angeles, Californie, University of Southern California, USC Center for Economic Development, 2003.
- Spergel, I.A. et G.D. Curry. « Strategies and Perceived Agency Effectiveness in Dealing With the Youth Gang Problem ». Dans C.R. Huff (dir. pub.), *Gangs in America*. Newbury Park, Calif., Sage (p. 288-309), 1990.
- Spergel, I.A. et Curry, G.D. « The national youth gang survey : A research and development process ». Dans A. Goldstein et C.R. Huff (dir. pub.), *The Gang Intervention Handbook*, Champaign, IL, Research Press, (p. 359-400), 1993.
- Spergel, Irving A. *The Youth Gang Problem: A Community Approach*. New York, Oxford University Press, 1995.

Spergel, I.A. et S.F. Grossman. « The Little Village Project: A Community Approach to the Gang Problem », *Social Work*, volume 42 (p. 456-70), 1997.

Spergel, I., Grossman, S. F., Wa, K. M., Choi, S., Jacob, A. *Evaluation of the Little Village gang violence reduction project: The first three years*. Chicago, IL, Illinois Criminal Justice Information Authority, 1999.

Takata, S.R. et Tyler, C. « A community-university based approach to gang intervention: Racine's innovative model for small cities », *Journal of Gang Research* n° 2 (p. 25-38), 1994.

Thornberry, T. P., Krohn, M. D., Lizotte, A. J., Smith, C. A. et Tobin, K. *Gangs and Delinquency in Developmental Perspective*, New York, NY, Cambridge University Press, 2003.

Thornberry, Terrence P., David Huizinga et Rolf Loeber. « The Causes and Correlates Studies: Findings and Policy Implications » *Juvenile Justice*, volume IX (n° 1), 2004.

Thurman, Q. C., A. L.Giacomazzi, M. D. Reisig et D. G. Mueller. « Community-based gang prevention and intervention : An evaluation of the neutral zone », *Crime and Delinquency*, (42(2), 279-295), 1996.

Trump, Kenneth S. « Gangs, Violence, and Safe Schools ». Dans Huff, Ronald C. (dir. pub.) *Gangs in America*. Sage Publications (p. 121-129), 2002.

Nations Unies. « La délinquance juvénile », *Rapport mondial sur la jeunesse*, ch. 7, (p. 188-211), 2003.

Viau, Louise. *The Way Forward: A Plan of Action for Youth (2006-2011)*. SPCCA, GRC, 2006.

Vigil, James D. et Steve C. Yun. Dans C. Ronald Huff (dir. pub.), *Gangs in America*. Thousand Oaks, Sage Publications, 2002.

Wakeling, Stewart, California Attorney General's Office. « Ending Gang Homicide: Deterrence Can Work », *Perspectives on Violence Prevention* (n° 1), février 2003.

Weiler, Richard, Tullio Caputo, Deborah Gordon, Katharine Kelly, Lisa Plosenski, Lara Green et Debra Sladden pour le compte de la Fédération canadienne des municipalités. *Youth Violence and Youth Gangs: Responding to Community Concerns*, 2002.

Weston, J. « Community policing: An approach to youth gangs in a medium-sized city », *The Modern Gang Reader*, publication dirigée par M.A. Klein, C.L. Maxson et J. Miller. Los Angeles, CA, Roxbury, (p. 297-300), 1995.

White, Rob. « Police and Community Responses to Youth Gangs », *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, n° 274, Australian Institute of Criminology, 2004.

White, M.D., J.J. Fyfe, S.P. Campbell et J.J. Goldkamp. « The Police Role in Preventing Homicide : Considering the Impact of Problem-Oriented Policing on the Prevalence of Murder », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, (40(2), p. 194-225), 2003.

Wiesel, Deborah M. « The Evolution of Street Gangs: An Examination of Form and Variation ». Chapitre 2 dans Winifred L. Reed et Scott H. Decker (dir. pub.), *Responding to Gangs: Evaluation and Research*, National Institute of Justice, 2002.

Williams, Katherine, G. David Curry et Marcia Cohen. *Evaluation of Youth Gang Drug Intervention/Prevention Programs for Female Adolescents, volume 1: Final Report*. Washington, DC, U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, 1999.

Williams, Katherine, G. David Curry et Marcia Cohen. « Gang Prevention Programs for Female Adolescents: An Evaluation ». Dans Winifred L. Reed et Scott H. Decker (dir. pub.). *Responding to Gangs : Evaluation and Research*. Washington, DC, U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, (p. 225-263), 1999.

Wyrick, P.A. et J. C. Howell. « Strategic Risk-Based Responses to Youth Gangs », *Juvenile Justice*, (volume 10), 2004.

Autres Rapports Disponibles

<u>Date</u>	<u>Titre</u>	<u>Auteur</u>
2006	Un rapport de recherche sur les gangs de jeunes : problèmes, perspectives et priorités	Jharna Chatterjee, Ph.D.
2006	Le profilage racial aux Etats-Unis : Un examen de la documentation	Colin Goff, Ph.D.
2006	Inégalité devant la loi : Le « profilage racial » au Canada	Ron Melchers, Ph.D.
2005	La police à la suite des événements du 11 septembre 2001	Frederick Desroches, Ph.D.
2005	Crime organisé et police dans les communautés rurales et isolées du Canada – Une étude des perceptions des policiers/policières et de leurs interventions courantes	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D.
2005	Corruption dans les services de police : causes et conséquences - Examen de la documentation	Don Loree, Ph.D.
2005	Premières nations et crime organisé	Colin Goff, Ph.D.
2005	La transformation de la structure des groupes du crime organisé	Jharna Chatterjee, Ph.D.
2005	Échange de l'information entre les services de police canadiens : Un équilibre entre la sécurité, l'efficacité et la collaboration	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D. et Simon Paré, M. Ed.
2005	Lutte contre le crime organisé au Canada : Le rôle des médias et des campagnes de marketing social	Tullio Caputo, Ph.D. et Michel Vallée
2004	Les missions de paix et la police au Canada : Étude de l'incidence sur les policiers civils et les services de police	Marcel-Eugène LeBeuf,
Décembre 2004	Crime organisé et trafic de personnes au Canada: perceptions et discours	Christine Bruckert, Ph.D. et Colette Parent, Ph.D.
Septembre 2003	Le crime organisé de souche autochtone au Canada : élaborer une typologie pour comprendre et établir des stratégies d'intervention	E.J. Dickson-Gilmore, Ph.D. et Chris Whitehead

Autres Rapports Disponibles (cont.)

Juin 2003	Leçons tirées sur le crime organisé et la coopération policière dans l'Union européenne : Entrevue avec le professeur Cyrille Fijnaut	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D.
Mai 2003	TVCF: analyse de la documentation et bibliographie	Wade Deisman, M.A.
Mai 2003	La couverture médiatique du crime organisé - Enquête auprès des dirigeants policiers	Judith Dubois
Avril 2003	Le Canada et les nouveaux défis posés par la corruption dans le nouvel ordre mondiale. Une analyse bibliographique	Fernando Acosta, Ph.D.
Mars 2003	Les réseaux criminels	Vincent Lemieux, Ph.D.
Mars 2003	Les répercussions directes et indirectes du crime organisé sur les jeunes, en tant que délinquants et victimes	Holly Richter-White, M.A.
Juin 2002	Le partenariat frontalier d'application de la loi Canada-Américain – Une situation en évolution	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D.
Juin 2002	La couverture médiatique du crime organisé - Impact sur l'opinion publique?	Judith Dubois
Juin 2002	La <traite> des êtres humains et le crime organisé : Examen de la littérature	Christine Bruckert, Ph.D. et Colette Parent, Ph.D.
Avril 2002	Collectivités, contrebande et conflit : Envisager des mesures réparatrices pour réparer les préjudices implicites de la contrebande sur la nation Mohawk d'Akwesasne	E.J. Dickson- Gilmore, Ph.D.
1999	Rapport sur l'évaluation de l'initiative de justice réparatrice de la GRC: Degré de satisfaction des participants aux forums de justice communautaire	Jharna Chatterjee, Ph.D.
Août 1998	Justice réparatrice et maintien de l'ordre au Canada – Centrer l'attention sur la collectivité	Margaret Shaw et Frederick Jané